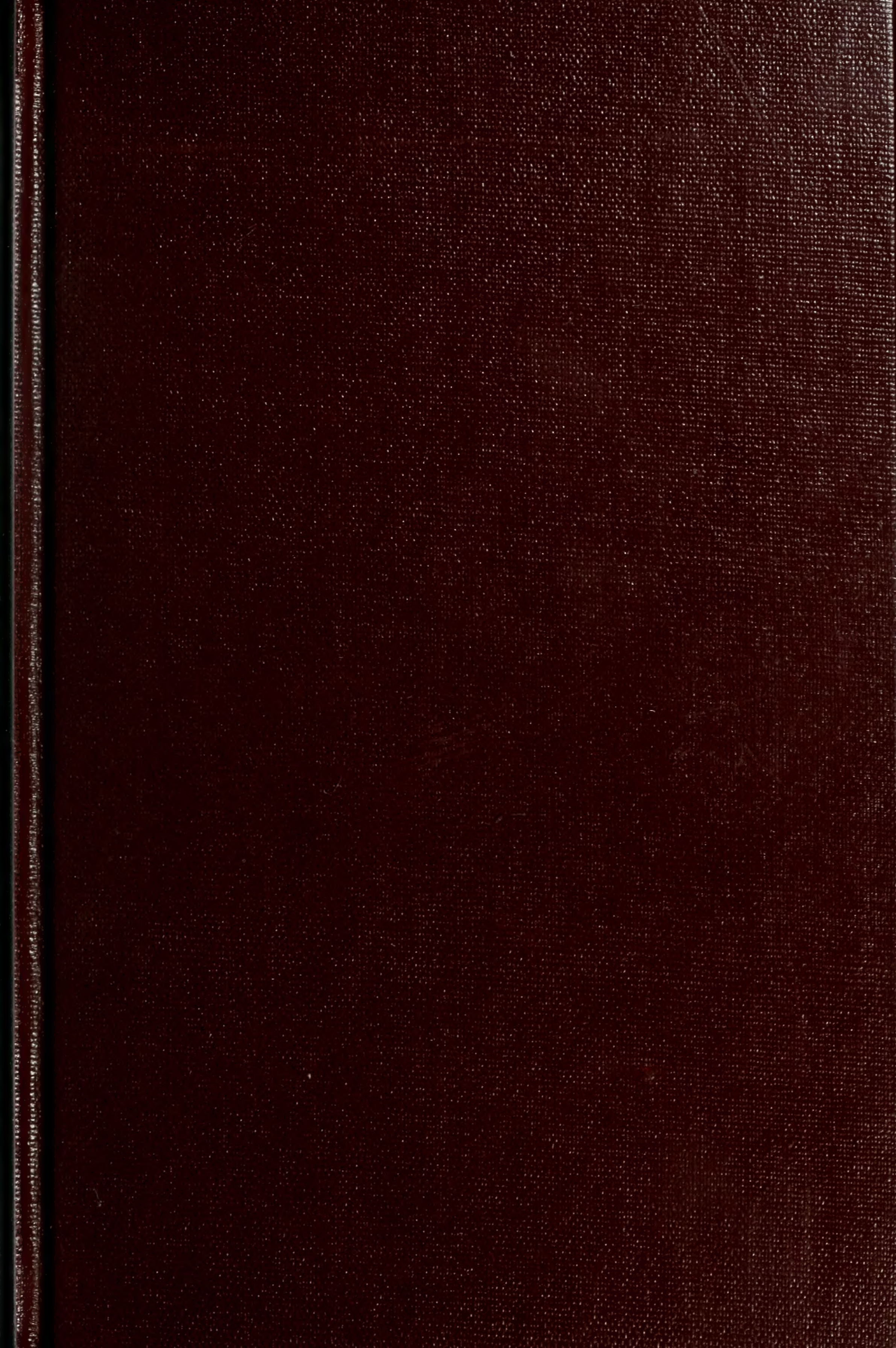




GUILLAUME RAYNAL

HISTORIEN DU CANADA

ÉTUDE CRITIQUE

THÈSE COMPLÉMENTAIRE

présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris

PAR

ÉMILE SALONE

Ancien élève de la Faculté

Professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Condorcet.



LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

E. GUILMOTO, Éditeur

6, rue de Mézières, PARIS

A LA MÉMOIRE

de

MA SŒUR

BIBLIOGRAPHIE

Éditions de « l'Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes ».

Amsterdam. 1770, 4 vol. in-8.

Amsterdam, 1770, 6 vol. in-8. Édition réimprimée avec des additions considérables.

Genève, 1770, 7 vol. in-8.

Amsterdam, 1772, 6 vol., in-8.

Amsterdam, 1772-74, 7 vol. in-12.

Amsterdam, 1773, 7 vol.. in-12.

La Haye, 1774, 7 vol., in-8.

La Haye, 1774, 7 vol. in-12.

Genève, 1775, 3 vol. in-4.

La Haye, 1775, 6 vol. in-8, avec un Supplément en 4 vol., publié en 1781.

Maëstricht, 1775, 6 vol. in-8.

La Haye, 1776, 7 vol. in-12.

Genève, 1780, 4 vol. in-4, avec Atlas.

Genève, 1780, 10 vol., in-8, avec Atlas.

Genève, 1780-81, 10 vol. in-12.

Genève, 1780-1781, 10 vol., in-8.

Genève, 1783, 10 vol. in-8.

Neufchâtel et Genève, 1783, 10 vol. in-8.

Avignon, 1786, 8 vol., in-12.

Avignon, 1787, 8 vol., in-8.

Paris, an VII (1798), 22 vol. in-18.

Paris, 1820-1821, édition corrigée et augmentée d'après les manuscrits autographes de l'auteur, précédée d'une notice biographique et de considérations sur les écrits de Raynal par M. A. Jay et terminé par un volume supplémentaire par Peuchet. 12 vol. in-8.

Révolution de l'Amérique, par l'abbé Raynal, Dublin, 1781, in-8.

Réponse à la censure de la Faculté de Théologie de Paris contre l'Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes. Londres, 1782, in-8.

Recueil de diverses pièces servant de Supplément à l'Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal, Genève, 1783, 1 vol. in-8.

G.-T. **Raynal démasqué ou lettres sur la vie et les ouvrages de cet écrivain** (s-l). 1791, in-8.

Cherhel-Montréal. — **Éloge philosophique et politique de Guillaume-Thomas Raynal.** Paris, an IV (1796), in-8.

Quérard. — **La France littéraire**, art. Raynal, t. VII. pp. 473-474.

Biographie universelle, art. Raynal par D-r-r (Durosoir), t. XXXV, pp. 261-266.

Nouvelle Biographie générale, Hoefer-Didot, art. Raynal, par J. Chanut, t. XLI, pp. 758 à 765.

GUILLAUME RAYNAL

HISTORIEN DU CANADA

INTRODUCTION

C'est une opinion courante, parmi les Canadiens, que la France a abandonné le Canada[1]. A la vérité, si nos frères d'Amérique entendent par là qu'il dépendait de Louis XV de ne pas céder leur pays à la paix de 1763, ils ont tort. L'armée de Lévis contrainte à capituler, et surtout notre marine

1. « Regrettez-vous ces jours où lâchement vendus
Par le faible Bourbon qui régnait sur la France... »

CRÉMAZIE. Le drapeau de Carillon : *Œuvres complètes*. Montréal, 1883, p. 128.

— « Un Bourbon nous avait livrés à l'Angleterre !
Ce fut un coup mortel, un long déchirement
Quand ce peuple entendit avec effarement,
— Lui qui tenait enfin la victoire suprême, —
Par un nouveau forfait souillant son diadème,
Le roi de France dire aux Saxons : — Prenez-les !
Ma gloire n'en a plus besoin ; qu'ils soient Anglais !
O Lorraine ! ô Strasbourg ! Si belles et si grandes,
Vous, c'est le sort au moins qui vous fit allemandes ! »

FRÉCHETTE. *La Légende d'un peuple*. Montréal, 1897, p. 194.

— « Et malgré son oubli, comme un fils est capable
De respecter encore une mère coupable,
Aucun de nous n'osa jamais la renier... »

CHAPMAN. *La Mère et l'Enfant*, les Aspirations. Paris, 1904, p. 39.

détruite, il n'y avait aucun moyen de refuser au Cabinet de Londres la consécration du fait accompli. Mais, vingt ans après, c'est le tour de l'Angleterre d'être vaincue, et c'est alors qu'on est en droit de dire que la France a pu recouvrer le Canada et qu'elle ne l'a pas voulu. C'est alors qu'il y a de sa part véritablement abandon, puisque non seulement le Gouvernement de Versailles se désintéresse du sort de la colonie du Saint-Laurent, mais encore que l'opinion n'en manifeste aucun regret, aucun étonnement.

Certes, les explications ne manquent pas, et la première est que cette renonciation définitive à la Nouvelle-France est imposée à l'ancienne par les conditions de son alliance avec les Treize Colonies. On peut pourtant penser que le veto mis par la diplomatie américaine sur une revendication à ce point légitime n'eût pas été subi aussi facilement si la France eût mieux connu le Canada.

A dire vrai, le Canada est, au dix-huitième siècle, aussi mal connu que possible du public français. Sans doute le père Charlevoix a publié, en 1744, son *Histoire de la Nouvelle-France et son Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roy dans l'Amérique septentrionale*. Mais Charlevoix n'écrit pas au goût du jour et c'est un jésuite : mauvaises conditions, quel que soit le mérite de l'œuvre, pour attirer les lecteurs. Le Canada est livré sans défense aux épigrammes de Voltaire. C'est le pays « des arpents de neige[1] », où nous nous sommes établis « entre les ours et les castors[2] », c'est le pays dont le philosophe « conjurait à genoux » Chauvelin de nous débarrasser[3].

Mais, depuis la perte du Canada, l'opinion a pu changer. Rien que l'acharnement que les Anglo-Américains ont mis à

1. *Candide*, ch. XXIII, Voltaire, édit. Garnier, *Œuvres complètes*, t. XXI, p. 196.

2. « Nous avons eu l'esprit de nous établir en Canada, sur des neiges entre des ours et des castors. » A Mme du Deffand, 13 octobre 1759. — Id., Corresp., t. VIII, p. 41.

3. Au marquis de Chauvelin, 3 octobre 1760. — Id., t. IX., p. 3.

la conquérir, a pu éclairer sur la valeur de la colonie ses anciens possesseurs. Puis la guerre d'Amérique offre aux vaincus de la guerre de Sept ans, l'occasion d'une revanche. Sera-t-elle complète s'ils n'imposent pas à leurs ennemis la restitution de tout le butin ?

C'est à ce moment que Raynal publie son *Histoire philosophique et politique des Établissemens des Européens dans les deux Indes,* où il traite du passé et du présent du Canada. Le livre fait fureur et fait scandale. C'est le plus grand succès de librairie du dix-huitième siècle. Quel qu'il soit, réhabilitation ou confirmation de l'arrêt injuste, ne peut-on pas penser que l'opinion accepte sur le Canada le jugement de Raynal ?

CHAPITRE I

Guillaume-Thomas Raynal.

Raynal avant la publication de l'*Histoire philosophique*. — Appréciations contradictoires sur Raynal : Rousseau, Voltaire ; le *Raynal démasqué*. — Accusation d'improbité littéraire. — Raynal et ses collaborateurs. — Ses plagiats. — Raynal est-il l'auteur des parties de l'*Histoire philosophique* qui sont consacrées au Canada ?

Guillaume-Thomas Raynal est né le 12 avril 1713, à Saint-Geniez-du-Rouergue [1]. Élevé par les Jésuites [2], il se fait admettre dans leur ordre. Mais il rompt bientôt avec la fameuse société et vient chercher fortune à Paris. Là, il essaie de vivre du sacerdoce. Il en vit très mal. Il fait de la prédication sans succès [3]. Il en est bientôt réduit à dire des messes à huit sols. Le séjour dans la grand'ville achève une conversion qui, sans doute, est préparée depuis longtemps. Il finit par abandonner tout à fait l'Eglise. Le voilà philosophe. Il se lance dans la littérature ; il publie, coup sur coup, des com-

1. Et non le 11 mars 1711, comme on le trouve généralement dans les articles biographiques où l'on copie l'article de Durosoir de la *Biographie universelle*. La date du 12 avril est donnée par Raynal lui-même dans une pièce dont il a été publié un fac-simile en tête de l'édition de Peuchet, 1820.

2. *Biographie universelle*. Art. Raynal par D-r-r (Durosoir), t. XXXV, pp. 261-266.

3. « Je ne prêchais pas mal, disait Raynal à son ami Morellet, mais j'avais un accent de tous les diables. » MORELLET. *Mémoires*, ch. XI, p. 221.

pilations volumineuses, l'*Histoire du Parlement d'Angleterre et du Stathoudérat* (1748), les *Mémoires de Paris* (1749), les *Anecdotes littéraires* (1750), l'*Ecole militaire* (1762), l'*Histoire du divorce de Henri VIII* (1763).

Tout cela ne s'élève pas au-dessus du médiocre. Pourtant, Raynal n'a point perdu son temps. Il a su conquérir d'illustres relations; il a forcé la porte des salons où se font les réputations[1]. Il est reçu chez Madame Geoffrin, chez d'Holbach, chez Helvetius[2]. Il a ses entrées chez les ministres[3]. C'est sur l'ordre du ministre de la Guerre, Puisieux, qu'il compose l'*École militaire*, sorte de morale en action à l'usage des futurs officiers de l'armée royale. C'est encore Puisieux qui lui fait donner le *Mercure*. Entre temps, Raynal, qui a le génie des affaires, qui vend très bien ses livres et son journal, est devenu riche. Bref, c'est un homme arrivé qui publie, en 1770, la première édition de l'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*.

Raynal est aujourd'hui ramené au rang qu'il n'eût pas dû dépasser, c'est-à-dire au second. Mais, pendant cinquante ans, il a fait figure de grand homme. Et, ce qui donne la mesure de l'importance du personnage, sa vie et son œuvre ont suscité à la fois des enthousiasmes passionnés et des antipathies violentes. Pour celui-ci, Cherhel Montréal, qui prononce l'éloge du philosophe au lendemain de sa mort, « tous les instants de sa vie furent consacrés au culte de la justice et de la liberté[4] ». Pour celui-là, l'auteur anonyme

1. Quérard. *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique*. Paris, 1835, t. VII, p. 47.

2. Morellet. *Mémoires*, ch. IX, p. 221.

3. « Il était précieux à notre Société parce qu'il savait très bien les nouvelles à cause de ses liaisons avec M. de Puisieux et M. de Saint-Séverin. ». Id., *loc. cit.*

4. « Si la reconnaissance des peuples est le prix des services rendus à l'humanité, quel mortel en est plus digne que celui dont je célèbre la mémoire! Tous les instants de sa vie furent consacrés au culte de la justice et de la liberté. » *Eloge philosophique et politique de Guillaume-Thomas Raynal*. Paris, an IV (1796) p. 2.

du *Raynal démasqué*, « il se présente chargé de quatre-vingts ans d'imposture et de charlatanisme[1] ».

Raynal a d'illustres patrons : Rousseau, ce Rousseau qui est si prompt à mal interpréter les actes, les paroles, les intentions, a célébré sa délicatesse, son honnêteté, sa chaleur d'amitié[2]. Le témoignage de Voltaire n'est pas moins favorable. On ne peut imaginer de certificat plus élogieux que cette lettre du 21 avril 1750 adressée à M. Dorget, où il lui propose l'abbé Raynal comme correspondant du roi de Prusse : « L'abbé Raynal... est un homme d'un âge mûr, très sage, très instruit, d'une probité reconnue et qui est bien venu partout. Personne dans Paris n'est plus au fait que lui de la littérature, depuis les in-folios des Bénédictins jusqu'aux brochures du comte de Caylus; il est capable de rendre un compte très exact de tout, et vous trouverez souvent ses extraits beaucoup meilleurs que les livres dont il parlera. » Et Voltaire termine en assurant que son candidat est, de toutes façons, digne d'une telle correspondance[3]. Mais n'est-ce pas là un certificat de complaisance ?

En 1750, Raynal en est toujours à ses débuts, et ces débuts n'ont rien de particulièrement brillant. Puis, Voltaire veut empêcher Frédéric II d'employer Fréron, et rien que cela suffirait à expliquer qu'il plaidât, avec cette vivacité, en faveur de l'historien du Parlement d'Angleterre et du Stathoudérat. Lorsque, vingt ans plus tard, Raynal donne son œuvre maîtresse, Voltaire ne met aucun empressement à la lire. Il ne l'a pas encore lue en 1772, au bout de deux ans. Il ne se décide à le faire que sur la parole de Condorcet. Voire, il avoue son inquiétude à son futur biographe. Il a bien peur « que ce soit un réchauffé avec de la déclamation[4] ». Aussi

1. G.-T. *Raynal démasqué*, liv. IX, p. 58.

2. ROUSSEAU. *Confessions*, part. II, liv. VIII. *Œuvres complètes*. Houssiaux, 1852, t. I, pp. 192-193.

3. VOLTAIRE. *Œuvres complètes*, édit. Garnier. Corresp., t. XXVII, pp. 113-120.

4. 11 mai 1772, id., t. XLVIII, p. 92.

bien Voltaire fait amende honorable à Raynal. Il reconnait qu'il y a de « très bonnes choses » dans l'*Histoire philosophique*[1]. Un autre ami de Raynal, c'est l'abbé Morellet. Il nous représente le philosophe comme « un bon homme aisé à vivre, ne montrant rien de l'amour-propre dont les hommes de lettres sont férus et ne blessant celui de personne[2] ».

Tout le mal qu'on peut dire de Raynal se trouve réuni dans une brochure qui est publiée en 1791, sans nom d'auteur, sous le titre de *Raynal démasqué*[3].

Raynal y est durement traité. C'est un vaniteux, c'est un avare. Il doit sa réputation, sa fortune à ses intrigues. On l'accuse de s'être fait entremetteur pour le compte des grands, d'avoir fait fructifier son argent dans le commerce des nègres.

On aperçoit vite que cette critique sans merci s'inspire de la haine politique. Raynal qui a « vieilli » et qui « subit l'influence de son ami Malouet[4] » s'est effrayé du progrès rapide d'une révolution qu'il a appelée de tous ses vœux. Il a adressé à l'Assemblée nationale une lettre où il l'accuse d'avoir donné au royaume une constitution qui ne peut mener qu'à l'anarchie. La lettre fait scandale. Raynal est traité de renégat. De toutes parts on lui riposte[5], et le *Raynal démasqué* est la plus violente et, sans doute aussi, la plus calomnieuse de ces ripostes.

Il y a pourtant un reproche dont on ne parvient pas à libérer Raynal. Manifestement il a exploité le travail d'autrui. Et c'est ainsi que les contemporains font honneur à Di-

1. Voltaire à Catherine II, 1er octobre 1772. *Œuvres complètes*, édit. Garnier, Corresp., t. XVIII, p. 182.

2. Morellet. *Mémoires*, ch. IX, p. 221.

3. G.-T. *Raynal démasqué ou Lettres sur la vie et les ouvrages de cet écrivain*, 1791.

4. Aulard. André Chénier homme politique. *Études et leçons sur la Révolution française*, 1re série, p. 101.

5. Il y a une réponse très ferme et très respectueuse d'André Chénier. André Chénier. *Œuvres en prose*, édit. Becq de Fouquières, 1881, pp. 77-86.

derot des morceaux les plus brillants de l'*Histoire philosophique* et qu'ils donnent encore à Raynal pour collaborateurs Deleyre, Pechmeja, d'Holbach, Naigeon, Dubreuil, La Roque, l'ex-jésuite Martin, Dutasta, Knipausen, le fermier général Paulze, Guibert, La Grange, sans compter les étrangers d'Aranda, Souza, le docteur Sanchez.

Sur ce point il y a toute une série de témoignages qui concordent trop pour qu'on puisse tenter de les récuser. Grim n'ose pas porter d'accusation franche. Il se contente d'insinuer que l'ouvrage « généralement attribué à l'abbé Raynal[1] est si inégalement écrit, que, dans l'avenir, on ne se persuadera jamais qu'il puisse être sorti d'une même plume[2] ». La Harpe n'a pas tant de ménagements pour Raynal. Il affirme que l'*Histoire philosophique* n'est pas de lui, que tout le monde le sait[3]. Thiébault ne se contente pas d'affirmer. Il recueille, il précise toutes les accusations qui sont portées contre la probité littéraire du philosophe. C'est un réquisitoire en règle[4].

A la vérité, Raynal n'avait à nommer personne dans ces premières éditions où il ne se nomme pas lui-même. Mais où est son excuse, quand, en 1780, il signe seul, et qu'il n'a pas un mot de gratitude pour ses collaborateurs?

Que dire encore du sans-gêne de ses plagiats! Il démar-

1. Grim et Diderot. *Corresp. littéraire philosophique et critique*, avril 1772. 1829, Furne, t. VII, 1770-1772, p. 460.

2. Id., juillet 1774, t. VIII, 1772-1776, pp. 364-367.

3. La Harpe, *Corresp. littéraire adressée à son Altesse le Grand Duc de Russie*, 1774-1789, lett. XCIX, t. XI des Œuvres, pp. 389-390.

4. « Tout le monde sait, en effet, que son *Histoire philosophique* n'a presque de lui que son nom. Tous les faits, les détails et les resumés qui ne concernent que le commerce ont été réunis pour la France par le duc de Choiseul qui, pour les réunir, avait fait faire de grandes recherches et de grands travaux dans les bureaux de Versailles; pour la Hollande, par un Français connu et qui y demeurait alors; pour l'Espagne, par le général des gardes wallonnes, qui, à la prière de son neveu, comte de Nesselrode, grand ami de Diderot, et qui, je sais le fait, s'est donné des peines et des soins incroyables à Madrid pour répondre à la confiance qu'on lui témoignait, et pour les Indes par un M. Liston et d'autres Anglais, et par M. de Knyphausen, frère aîné de notre baron, lequel après avoir vécu longtemps dans les

que l'américain Thomas Payne[1]. Il emprunte des pages entières à l'*Homme moral* de Levesque[2].

De cette improbité littéraire que tant de flagrants délits constatent, faut-il conclure, que Raynal n'est que le père putatif de son histoire? Cela serait aller un peu loin. Ces morceaux qu'il demande à des écrivains dont la verve est plus facile, plus puissante que la sienne ce sont les digressions politiques et philosophiques, c'est-à-dire, pour quelqu'un qui n'étudie dans Raynal que l'historien, en grande partie des hors-d'œuvre.

Aussi bien, quel que soit la valeur des critiques qui s'adressent à l'ensemble de l'œuvre, il faut s'en tenir à l'étude des parties de l'*Histoire philosophique* qui sont consacrées au Canada. Or, personne n'en a jamais disputé la

Indes, était venu vivre à Paris, où il est mort. C'est ainsi que, grâce au zèle de ses amis, il avait été servi de toutes parts. Quant aux épisodes, aux morceaux philosophiques ou littéraires, tout le monde sait aujourd'hui qu'ils sont tous de la composition de Diderot, du baron d'Holbach et de quelques autres. Cent personnes connaissent l'exemplaire qui existe encore dans la bibliothèque d'un ancien magistrat et où l'on est averti de la main même de Diderot, et à la marge, de tout ce que l'abbé a reçu de lui. » DIEUDONNÉ THIÉBAULT, *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, t. II, p. 25-26.

1. THOMAS PAYNE. Lettres sur les affaires de l'Amérique : *Recueil de diverses pièces servant de Supplément à l'Histoire philosophique*, Genève 1783, pp, 94-98.

2. Levesque a mis en regard de son texte celui de Raynal.

LEVESQUE.

Les maux de la société deviennent communs au citoyen. Nulle partie de l'édifice ne peut s'écrouler qu'il ne risque d'être écrasé sous sa ruine. L'injustice qu'il commet le menace d'une injustice qu'il aura à supporter. S'il se livre au crime, d'autres pourront devenir également criminels ; et qui peut l'assurer de n'être pas leur victime ? Il doit donc tendre certainement au bien général, puisque c'est de ce bien que dépend celui des particuliers, etc. — *L'homme moral*, ch. IV, pp. XII, XIII, XIV, XV.

RAYNAL.

Les maux de la société deviennent les maux du citoyen. Il court risque d'être écrasé quelque partie de l'édifice qui s'écroule. L'injustice qu'il commet le menace d'une injustice semblable. S'il se livre au crime, d'autres pourront devenir criminels à son préjudice. Il doit donc tendre au bien général, puisque c'est de cette prosperité que depend la sienne, etc. — Édit. 1780, Genève, in-4°, t. IV, liv. XXV, pp. 691-692.

paternité à Raynal. Il ne semble pas, non plus, qu'aucun de ces nombreux collaborateurs qu'on lui attribue ait eu, pour traiter de la Nouvelle-France, de compétence particulière. En tout cas, même si l'on doit contester à Raynal le droit de lui imposer son nom, il n'en est pas moins certain que l'*Histoire philosophique* a eu une vogue extraordinaire et que les doctrines qui y sont professées, que les jugements qui y sont portés ont exercé une action considérable de propagande sur l'opinion française. Ce qu'il s'agit de déterminer ici ce sont les résultats de cette propagande en ce qui concerne le Canada.

CHAPITRE II

L'Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes.

Nouveauté du sujet. — Intérêt du livre pour les Français. — Haute idée que Raynal se fait des devoirs de l'historien. — Comment il se documente. — Ses informateurs. — L'histoire et le journal de Charlevoix. — A-t-il consulté les pièces du Dépôt de la Marine? — Il manque de sens critique. — L'Anglais de la Barbade qui vend sa maîtresse. — La composition dans Raynal. — Les déclamations. — Les digressions. — Légitimité de la propagande philosophique dans une histoire philosophique.

Raynal, et c'est un mérite qu'il convient de lui reconnaître tout de suite, est un inventeur. Avant lui les principales colonies de l'Espagne, de l'Angleterre, de la France ont eu leurs annalistes et leurs historiens. On a aussi écrit sur le commerce des diverses parties des Indes. Mais Raynal est le premier à entreprendre une histoire générale de la colonisation, ou mieux encore une histoire de la colonisation comparée.

Un pareil ouvrage a pour les Français un intérêt particulier. Il vient à l'heure où ils commencent à douter de leur aptitude colonisatrice, où ils voient les empires de l'Espagne et du Portugal durer, l'empire de l'Angleterre grandir démesurément, où ils ont assisté au premier démembrement de leur empire. Comment expliquer un tel désastre? De quelles

fautes est-il le châtiment? Est-il réparable? La réponse, ils vont la demander à l'historien des Deux-Indes. Et l'historien fait tout ce qu'il peut pour leur inspirer confiance.

Des devoirs de l'historien, Raynal se fait une idée très haute. Il a le ferme propos de se dégager de toute passion, de tout préjugé. Il veut que ses lecteurs puissent ignorer « quelle est la contrée où il a pris naissance », « sous quel gouvernement il vivait », « quel culte il professait », qu'ils puissent tous le croire « leur concitoyen ».

Sur ce premier point, Guillaume Raynal tient ses promesses. Même on se demande parfois s'il ne dépasse point le but, si, par exemple, pour demeurer impartial à l'égard de l'Anglais et de l'Iroquois, il ne finit pas véritablement par manquer de justice à l'égard du Français.

Mais, pour atteindre à la vérité dont « l'image auguste lui est toujours présente », ce n'est pas assez pour l'historien de s'élever « au-dessus de toutes les considérations humaines » Il lui reste à accomplir une tâche qui, pour un sujet si vaste, est une « tâche effrayante ». Il y a « consacré sa vie ». Il a « appelé à son secours les hommes instruits de toutes les nations » Il a « interrogé les vivants et les morts en quelque langue qu'ils aient écrit ». Il a « pesé leur autorité ». Il a « opposé leurs témoignages », et ces témoignages il assure qu'il eût été les « chercher sous la ligne et sous le pôle[1] ».

Ce programme si complet a-t-il été rempli en ce qui concerne le Canada? Raynal a-t-il interrogé les vivants qui pouvaient lui apprendre ce qu'avait été la Nouvelle-France à la fin de la domination française, ce qu'elle était devenue sous la domination anglaise, ce que valait cette colonie, ce que valaient ces colons.

Ici, il est nécessaire de distinguer. Il est manifeste que Raynal a eu sur l'état économique du Canada des renseigne-

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. I, liv. I, pp. 2-3.

ments intéressants de ces correspondants, de ces informateurs dont parlent ses biographes.

Du récit détaillé qu'il donne des deux sièges de Louisbourg et du retour offensif des Français sur Québec, en 1760[1], on peut encore inférer qu'il aura été en rapport avec quelques-uns des officiers de la glorieuse armée de Montcalm et de Levis. Mais des hommes auxquels il n'a pas demandé leur témoignage, des témoins qu'il n'était pourtant pas nécessaire d'aller chercher sous la ligne et sous le pôle, ce sont les Canadiens. Il ne manquait pourtant point en France, et même à Paris, de ces Français d'Amérique qui avaient tout abandonné pour rester Français. Que Raynal en eût interrogé quelques-uns et cela lui évitait de juger si mal les ancêtres de la nation canadienne-française.

Raynal ne nous cite point ses sources. Il n'a point de notes justificatives au bas de ses pages, point d'appendice bibliographique à la fin de son livre. On trouve pourtant, sans trop de peine, où il a été puiser cette science dont il fait étalage.

Avant tout il a tiré parti de Charlevoix. Ce Charlevoix il le rencontrait partout. Avant de consacrer six volumes à l'histoire et à la description du Canada et de la Louisiane, le savant jésuite avait déjà donné une *Histoire du Japon,* une *Histoire de Saint-Domingue.* Il termine sa carrière par une *Histoire du Paraguay.* Tous ces ouvrages avaient été publiés de 1713 à 1756, c'est-à-dire bien avant que Raynal ne se mît à l'œuvre.

On peut relever dans Raynal un certain nombre de passages où il a certainement mis à contribution l'*Histoire et Description générale de la Nouvelle-France.* Et c'est ainsi que lorsqu'il donne des détails sur la charte octroyée aux Cent Associés[2], il semble bien qu'il ne se soit pas reporté au texte

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 285-289 et 298-300.
2. Id., liv. XV, pp. 167-168.

des articles accordés par le roi, le 29 avril 1627, à la *Compagnie de la Nouvelle-France,* et qu'il se soit contenté d'abréger l'analyse de Charlevoix[1]. Mais c'est au *Journal du voyage fait par ordre du Roy dans l'Amérique Septentrionale* que Raynal a recours le plus souvent. C'est là qu'il a étudié les mœurs du castor[2]. C'est là aussi qu'il a trouvé les éléments de ce jugement si sévère qu'il porte sur les colons de la Nouvelle-France[3].

Mais Raynal ne se borne point à utiliser Charlevoix. Il se laisse aller à le copier mot à mot. Voici une comparaison où l'on prend en flagrant délit un de ces petits plagiats. Il s'agit de la chair du loup marin.

CHARLEVOIX	RAYNAL
On convient que la chair du loup marin n'est pas mauvaise à manger, mais on trouve beaucoup mieux son compte à en faire de l'huile.	On convient que la chair du loup marin n'est pas mauvaise, mais on gagne davantage à la réduire en huile.
Elle est longtemps claire, elle n'a point d'odeur et ne laisse point de lie... — *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale.* 1744, in-12, Giffart, p. 214.	Elle est longtemps claire, elle n'a point d'odeur et ne laisse point de lie... — Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 274.

Dans l'avertissement qu'il place à la tête de son édition de 1783 Raynal se vante d'avoir tiré la plupart des détails que renferme son ouvrage de pièces originales[4]. Ces pièces originales, ce sont celles que lui fournissent des amis zélés dont Thiébault nous a donné les principaux[5]. Mais il y avait

1. Charlevoix. *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France*, 1744, in-12, Giffart, t. I, pp. 250-257.

2. Id., *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale*, 1744, in-12, Giffart, t. V, let. V, pp. 139-157.

3. Id., let. X, pp. 253-257.

4. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. I, Avertissement p. v.

5. Voir pp. 9-10.

sur les colonies françaises, sur le Canada, d'autres documents à consulter. A la vérité, Raynal ne pouvait ignorer l'importance des documents qui se trouvaient réunis dans ce Dépôt de la Marine dont M. de Clerambault avait été l'organisateur. Charlevoix l'avait signalée à la suite de son *Journal*[1]. S'il est évident que Raynal n'a pas fait de recherches sérieuses aux Archives coloniales, il semble, du moins, probable qu'il y ait recueilli quelques renseignements. Quand il cherche à évaluer ce qu'ont coûté à la France l'entretien et la défense de la colonie pendant les dix dernières années de notre domination[2], on peut supposer qu'il a repris, en les arrondissant, les chiffres d'un tableau de dépenses qui figure au volume 105 de la *Correspondance générale du Canada*[3]. Dans tous les cas, voici un passage sur le Ginseng qui est tiré certainement d'un mémoire de Beaucas conservé au volume 103 et que l'historien philosophe a imité d'assez près.

Le Ginseng

BEAUCAS	RAYNAL
Les Chinois tiraient le geinsein de la Tartarie... Mais tout le monde convient qu'il faut le cueillir en septembre et le faire sécher dans des greniers sans feu. En 1752, on le cueillait en may en le séchant au four pour le faire passer la même année. — Mémoire de Beaucas, octobre 1758. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 103, 1758, fol. 508.	Cette plante, que les Chinois tirent de la Corée ou de la Tartarie... L'empressement qu'excitait cette plante pousse les Canadiens à cueillir dès le mois de mai ce qui ne devait être cueilli qu'en septembre et à faire sécher au four ce qu'il fallait sécher à l'ombre et lentement. — Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 278.

1. Dans la notice bibliographique qu'il met a la suite de son Journal et qu'il intitule « Liste et examen des auteurs que j'ai consultés pour composer cet ouvrage ». — Charlevoix. *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale.* 1744, 1812, Giffart. t. VI, pp. 421-422.

2. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 276-277.

3. Tableau des dépenses faites en Canada depuis 1750 jusques et y compris l'année 1760. — *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 105, 1760-1768, fol. 499.

Raynal n'a pas le sens critique suffisamment mis en garde. Quand une anecdote prête à une de ces descriptions brillantes, à une de ces satires vigoureuses où il triomphe, il ne se demande pas d'où elle lui vient. Cette crédulité le fait tomber dans des erreurs divertissantes. Voltaire, qui n'est pas suspect de mauvais sentiments à l'égard de l'historien, n'a pas résisté au plaisir d'en relever quelques-unes dans son *Dictionnaire philosophique*[1].

Telle est l'histoire de l'Anglais de la Barbade qui vend sa maîtresse[2]. Un Anglais, pourchassé par les Caraïbes, ne leur échappe que grâce à la charité d'une jeune indienne. Elle le cache, le nourrit en secret, finit par le conduire à la côte. Entre temps, elle a donné au blanc « son cœur avec tous les sentiments et tous les trésors de l'amour ». Arrivé à la côte, l'Anglais livre au marchand d'esclaves sa bienfaitrice, l'amante qu'il a rendue mère[3]. Raynal termine ainsi : « Pour réparer l'honneur de la nation anglaise, un de ses poètes a dénoncé, lui-même, à l'horreur de la postérité, ce monument infâme d'avarice et de perfidie ». Imprudent Raynal, qui va chercher la vérité chez les romanciers et qui ne s'aperçoit pas que la touchante Jarika et le méchant Inkle n'ont jamais existé que dans l'imagination de Richard Steele[4]!

Raynal est devenu d'une lecture difficile. On se lasse vite d'un style, qui n'est jamais simple, qui, à chaque instant, et sans raison, se hausse au ton oratoire. On a encore plus de peine à prendre son parti de cette liberté que l'historien s'accorde, à tout propos, de sortir de la question et de décla-

1. Voltaire. *Dictionnaire philosophique.* Art. Ana, anecdote. *Œuvres complètes.* — Edit. Garnier, t. XVII, p. 196.

2. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XIV, p. 19.

3. Cet abominable marché a fourni à Eisen, qui a « illustré » l'*Histoire philosophique*, le sujet d'une de ses plus belles gravures. — En tête du tome VII. — Edit. 1783, Neuchatel et Geneve.

4. Inkle and Yarico. *The Spectator,* 13 march 1710-1711, t. I, n° 11, pp. 49-51.

mer à côté[1]. Pour s'évader de son sujet Raynal ne se met point en frais de transition délicate. Il s'empare de la première venue. Il parle des sauvages, de la dureté de leur vie, et, par une prompte association d'idées, le voici à Lacédémone. Tout de suite, il en vient à donner son opinion « sur l'austérité de l'éducation spartiate, la pratique des rudes travaux et l'usage des nourritures grossières ». Il blâme les philosophes qui, « séduits par les sentiments des maux de l'humanité, ont voulu consoler les malheureux que la fortune avait condamnés à ce genre de vie, en leur persuadant que c'était le plus sain et le meilleur ». Il accuse les gens riches qui « n'ont pas manqué d'adopter un système qui leur endurcissait tranquillement le cœur et les dispensait de la compassion et de la bienfaisance[2] ».

Plus loin, toujours à propos des indigènes, Raynal ajoute un paragraphe, d'une psychologie assez pénétrante du reste, au *de Amicitiâ*[3]. Mais le plus beau prétexte à digression lui est fourni par les castors. Quand il a décrit longuement les travaux et les amours de ce peuple « républicain » et « systématique dans ses plans de Police et de Société », il imagine qu'on puisse comparer le groupe de cabanes qu'il se bâtit à quelque couvent. La comparaison est tant soit peu risquée. N'importe. Le philosophe la serre de près. Il la suit jusqu'au bout. Il en tire à la fin une véhémente protestation contre le célibat monastique. L'occasion est heureuse de donner un exemple du procédé de Raynal. Il faut citer le morceau tout entier.

1. Ces défauts de rédaction et de composition sont déjà relevés par les contemporains. Tout « en admirant les sublimes beautés de l'*Histoire philosophique* », Grim regrette qu'il n'y ait pas dans l'ouvrage de Raynal « moins d'éloquence et plus de simplicité, moins de fleurs et plus de justesse ». — GRIM et DIDEROT. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, juillet 1774, 1829, Furne, t. VIII, pp. 364-367.

2. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, p. 134.

3. Id., pp. 145-146.

« Ainsi vit cette république, dans des bourgades qu'on pourrait comparer de loin à de Grandes-Chartreuses. Mais elles n'en ont que l'apparence ; et si le honheur habite dans ces deux sortes de communautés, il faut avouer qu'il ne se ressemble guère à lui-même dans ses moyens ; puisque là c'est à suivre la nature qu'on le fait consister, et qu'ici c'est à la contrarier et à la détruire. Mais l'homme, en sa folie, a cru trouver la sagesse. Une foule d'êtres vivent dans une sorte de Société qui sépare à jamais les deux sexes. L'un et l'autre, isolés dans les cellules, où, pour être heureux, ils n'avaient qu'à se réunir, consument les plus beaux jours de leur vie à étouffer et à détester le penchant qui les attire, à travers les prisons et les portes de fer que la peur à élevées entre des cœurs tendres et des âmes innocentes. Où est l'impiété, sinon dans l'inhumanité de ces institutions sombres et féroces, qui dénaturent l'homme pour le diviniser, qui le rendent stupide, imbécile et muet comme les bêtes, pour qu'il devienne semblable aux anges ? Dieu de la nature, c'est à ton tribunal qu'il faut en appeler de toutes les lois qui violent le plus beau de tes ouvrages, en le condamnant à une stérilité que ton exemple désavoue ! N'es-tu pas essentiellement fécond et reproductif, toi qui as tiré l'être du néant et du chaos, toi qui fais sans cesse sortir et renaître la vie du sein de la mort même ? Lequel chante mieux tes louanges, l'être solitaire qui trouble le silence de la nuit pour te célébrer parmi les flambeaux, ou le peuple heureux qui, sans se vanter de te connaître, te glorifie dans ses amours en perpétuant la suite et la merveille de tes créatures vivantes[1] ? »

Il y aurait pourtant injustice à reprocher trop vivement à Raynal ses digressions. Il nous prévient par le titre qu'il choisit. C'est une histoire philosophique qu'il écrit. Comme tous les philosophes de son siècle, il se consacre à la propa-

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, p. 187.

gande de la nouvelle sagesse. Pour la prêcher il se sert de l'histoire comme d'autres se servent de la tragédie, de la comédie, du roman, du conte. Aussi bien les digressions de l'abbé Raynal sont-elles le plus souvent des actes de courage. Il risque de payer très cher d'oser avec cette belle témérité s'en prendre aux abus et préjugés. Grim, qui admire l'audace de Raynal et qui voit le danger qu'il court, a dit de l'*Histoire philosophique* : « Ces sortes d'ouvrages n'appartiennent à leurs auteurs qu'après leur mort[1] ».

1. Grim et Diderot. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, avril 1752, 1829. Furne, t. VII, 1770-1772, p. 460.

CHAPITRE III

Le Canada sous la domination française.

Raynal n'accepte pas la légende des arpents de neige : salubrité, fertilité, beauté du Canada. — De la découverte à la paix d'Utrecht. — Les sauvages sont les héros de Raynal. — Le Canada au XVIIIe siècle. — Tableau des progrès de la colonie. — Jugement trop sévère sur les Canadiens. — Admiration pour les Anglo-Américains. — Kalm contre Raynal. — Raynal et les Acadiens. — La guerre de Sept ans. — La perte du Canada et l'abandon de la Louisiane.

Raynal sait ce que vaut la terre canadienne et que ce n'est point pour quelques arpents de neige que la France et l'Angleterre se sont fait une guerre si longue et si rude.

Il rend justice au climat de la Nouvelle-France, à ce froid qui n'enlève rien au pays de sa salubrité [1] et qui est même si favorable aux Européens qu'ils « y fortifient leur tempérament sans risquer leur vie [2] ».

Il n'est pas moins affirmatif en ce qui concerne la fertilité de la colonie. Voici une appréciation d'ensemble qui en donne l'idée la plus avantageuse et la plus exacte : « La nature avait disposé ce pays pour la production de tous les grains [3] ».

Il justifie enfin le choix de Champlain, ce choix que rati

1. Édit. 1783. Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, p. 120.
2. Id., p. 167.
3. Id., liv. XVI, p. 277.

fient Richelieu et Colbert : « La France semblait appelée dans l'Amérique septentrionale par la conformité du sol et du climat[1] ». Bien mieux, et ce qui doit être d'une propagande efficace à une époque où J.-J. Rousseau a rendu à l'âme française « la sensibilité devant le spectacle de la nature[2] », il célèbre en un couplet enthousiaste la beauté de la Nouvelle-France. « Tout, dans cette région intacte du Nouveau-Monde, portait l'empreinte du grand et du sublime. La nature y déployait un luxe de fécondité, une magnificence et une majesté qui commandaient la vénération ; mille grâces sauvages qui surpassaient infiniment les beautés artificielles de nos climats. C'est là qu'un peintre, un poète auraient senti leur imagination s'exalter, s'échauffer et se remplir de ces idées qui deviennent ineffaçables dans la mémoire des hommes[3] ». Raynal annonce Chateaubriand.

Sur un seul point la description géographique que Raynal donne du Canada n'est pas satisfaisante. Raynal n'apprécie pas à sa juste valeur cette incomparable voie de pénétration qu'est le Saint-Laurent. Il ne montre pas assez ce qu'est ce fleuve, large, profond, majestueux, qui, d'Anticosti à la Chine, ouvre le pays sur une étendue de deux cents lieues. Il exagère les difficultés de la navigation entre Québec et Montréal[4]. Il omet enfin de nous montrer comment les Français de la Nouvelle-France, qui ont si vite appris à tourner l'obstacle, en apparence infranchissable, des rapides, des sauts, des cataractes, en viennent à utiliser, sans interruption, du golfe de Terre-Neuve au golfe du Mexique et au pied des Montagnes Rocheuses, le plus gigantesque réseau de routes d'eau douce qui soit au monde.

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 203.

2. L'expression est de Raynal qui reproche aux Français du Canada de ne point éprouver cette sensibilité. — Id., p. 269.

3. Id., liv. XV, p. 129.

4. Id., liv. XVI, p. 283.

En défalquant ce qu'il consacre à la Floride[1] et à la Louisiane[2], il reste à Raynal cent vingt pages pour traiter de l'histoire du Canada[3]. Cela pourrait suffire à donner un bon abrégé.

Raynal passe vite sur la période des découvertes. En quelques lignes, il expédie la politique coloniale de François Ier, l'entrée de Jacques Cartier dans le Saint-Laurent[4]. Quand il en vient à ce premier abandon qui est si manifestement, la conséquence des guerres religieuses, il se contente de l'expliquer par un manque de persévérance[5]. Mais les Normands, les Bretons, les Basques n'ont pas cessé de faire la pêche dans les parages de Terre-Neuve. Ils vont servir de pilotes « aux aventuriers qui, depuis 1598, tentèrent de fonder des colonies dans ces contrées désertes[6] ». De ces « aventuriers », Raynal n'en nomme qu'un, et c'est, il est vrai, le plus grand, Samuel Champlain. On pouvait espérer que l'historien, qui a si longuement parlé des fondateurs des colonies portugaises, espagnoles, anglaises[7], aurait apprécié à sa valeur le père de la Nouvelle-France. L'explorateur infatigable, le conquérant pacifique, et surtout cet ami si sincère des indigènes, qui les tient pour les égaux des Français, méritait bien du philosophe et du philanthrope le même éloge que Penn[8] ou Las Casas[9]. Raynal donne la date de la fondation de Québec[10] et passe. S'il revient à Champlain, ce sera pour lui reprocher de ne pas avoir réconcilié l'Iroquois

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 124-125.

2. Id., liv. XVI. Du ch. III au ch. XI inclusivement.

3. En y comprenant l'île Royale et l'île Saint-Jean.

4. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 127-128.

5. « On oublia par légèreté une entreprise qu'on paraissait n'avoir formée que par imitation ». — Id., *loc. cit.*

6. Id., *loc. cit.*

7. Jean de Castro. Id., t. I, liv. I, pp. 163-166. — Cortez. Id., t. III, liv. VI, pp. 164-199. — Id., Pizarre, liv. VII, pp. 298-398.

8. Id., t. VIII, liv. XVIII, pp. 133-138.

9. Id., t. IV, liv. VIII, pp. 161-164.

10. Id., t. VII. liv. XV, p. 127.

avec le Huron et l'Algonquin[1]. Par contre, on ne peut qu'adhérer au jugement qu'il porte sur les compagnies exclusives auxquelles est livrée la Nouvelle-France, sur « leur avidité sans vues et sans moyens[2] ».

C'est alors que Raynal arrive aux sauvages. Dès les premiers mots, on reconnaît le disciple de Jean-Jacques.

C'est une admiration sans réserve qu'il professe pour ces enfants de la nature. En eux tout l'enchante, l'esprit d'indépendance[3], la vie aventureuse, le mépris du travail sédentaire, la liberté des mœurs et même la cruauté[4]. Raynal consacre trente pages au panégyrique enflammé des indigènes américains[5]. Ce sont ses héros[6].

Il revient enfin à la colonie. Elle végète toujours aux mains des compagnies. Trois misérables établissements et cinquante habitants en 1627[7]. Tels sont les résultats de vingt-cinq ans de domination française.

Nous voici à la première conquête anglaise. Raynal omet

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, p. 165.

2. Id., p. 128.

3. « Tous les hommes parlent de la liberté ; les sauvages seuls la possèdent. Ce n'est pas simplement la nature entière, c'est l'individu qui est vraiment libre. Le sentiment de son indépendance agit sur toutes ses pensées, sur toutes ses actions. Il entrerait dans le palais d'un despote de l'Asie, comme dans la cabane d'un laboureur, sans être ébloui ni des richesses, ni de la puissance. C'est l'espèce, c'est l'homme, c'est son égal qu'il aime et qu'il respecte. Il ne pourrait que haïr son maître et le tuer. » — Id., liv. XVI, pp. 262-263.

4. Il vient de raconter le supplice d'un prisonnier de guerre qui reste trois jours au poteau de torture, et il conclut ainsi : « Quel mélange de vertus et de férocité ! Tout est grand chez les peuples qui ne sont pas asservis. C'est le sublime de la nature dans ses horreurs et ses beautés. » — Id., liv. XV, p. 258.

5. Tout le ch. IV du liv. XV, édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, pp. 138-163.

6. L'engouement pour les sauvages américains est général parmi les écrivains du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e] (le Huron de Voltaire, les Abénakis de Saint-Lambert, les Natchez et Atala de Chateaubriand).

7. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. XV, liv. VII, p. 167. — Raynal a-t-il pris ce chiffre dans CHARLEVOIX : *Histoire générale de la Nouvelle France*, 1744, in-12, t. I, liv. IV, p. 216, ou dans CHAMPLAIN : *Œuvres*, édit. Laverdière, t. VI, p. 146 ? Dans Charlevoix plutôt. S'il avait ouvert les *Voyages* du grand Saintongeois, il eût, tout de suite, compris quel homme avait été le fondateur de Québec, il lui eût donné dans son *Histoire* la place qu'il méritait.

de signaler que des protestants français ont aidé les Anglais à prendre Québec. La colonie restituée en 1631, Richelieu la remet encore à une compagnie. Il est vrai qu'il se place à sa tête. Raynal a bien compris que l'événement est capital. Il analyse dans le détail et avec une précision qui ne lui est pas habituelle la charte donnée aux Cent Associés[1]. Mais il laisse Champlain revenir à Québec et y mourir sans le juger digne d'une nouvelle mention. Il ne s'aperçoit pas davantage que ce sont là les débuts véritables de la colonisation française au Canada. La banlieue de Québec se peuple. Les premiers colons de Montréal débarquent. Il n'en dit rien. Il n'en sait rien peut-être. Ayant à constater qu'à la veille de la guerre de Sept ans, Montréal a quatre mille habitants, il affirmera que la ville est née « de quelques cabanes qui s'étaient comme formées au hasard en 1640[2] » Le hasard, c'est la Dauversière, Madame de Bullion, Maisonneuve, Lambert Closse, Daulac des Ormeaux, la recrue de 1640 et de 1651, vingt années de bataille contre un ennemi sans pitié, tant d'argent prodigué, tant de sang répandu[3] !

On ne saurait se satisfaire du court paragraphe où Raynal traite de la première guerre iroquoise[4]. Sans doute, l'historien trouve des traits énergiques pour peindre ce que fut la détresse d'une colonie que, pendant vingt ans, la métropole abandonne à une invasion de barbares. Mais il eût fallu qu'il insistât sur la cruauté de l'envahisseur et sur l'héroïsme de cette poignée de colons qui brisa son élan furieux. Dès le début, et l'on ne comprend pas pourquoi, Raynal se refuse à rendre justice aux Français du Canada.

Le Canada délivré des Iroquois par les campagnes victorieuses de Tracy, Raynal marque bien les heureuses suites

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 167-168.

2. Id., liv. XVI, p. 264.

3. Sur la fondation de Montréal voir DOLLIER DE CASSON, *Histoire de Montréal 1640-1672*, publiée par la Société historique de Montréal. Montréal 1871.

4. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 169-170.

de la pacification[1]. Mais là encore il pêche par omission. S'il donne des détails d'une suffisante précision sur l'établissement du régiment de Carignan, il semble ignorer ce grand nombre de colons non militaires, engagés, filles des hospices, familles toutes constituées que Louis XIV et Colbert envoient dans la Nouvelle-France de 1659 à 1672, et que l'intendant Talon, le second fondateur de la Nouvelle-France[2], y établit.

Raynal qui passe si vite sur la première guerre iroquoise s'étend quelque peu sur la seconde[3]. C'est qu'il y trouve l'occasion de donner le beau rôle à ses chers sauvages.

Non content d'appuyer sur la perfidie du gouverneur Denonville qui attire les chefs des Cinq Nations dans une entrevue et les envoie aux galères, il réduit les représailles des Iroquois à « d'horribles dégâts ». Quand on sait combien les guerriers des Cinq-Nations ont assommé, éventré, brûlé de femmes et d'enfants dans le gouvernement de Montréal[4] l'euphémisme paraît audacieux. Raynal n'a point de partialité exclusive pour les Iroquois. Il est porté à admirer tous les sauvages. Il n'a pas nommé Talon, il ne nommera pas Frontenac et il s'attarde à faire l'éloge d'un Huron. C'est ce fameux Le Rat qui, craignant que la paix ne se fasse entre

1. « Les anciens colons, concentrés par faiblesse autour de leurs palissades, donnèrent plus d'étendue à leurs plantations, et les cultivèrent avec plus de succès et de confiance. Tous les soldats qui consentirent à se fixer dans la Nouvelle France obtinrent leur congé et une proprieté. On accorda aux officiers un terrain proportionné à leur grade. Les établissements déjà formés acquirent plus de consistance; on en forma de nouveaux où l'intérêt et la sûreté de la colonie l'exigeaient. Cet esprit de vie et d'activité multiplia les échanges des sauvages avec les Français et ce commerce ranima les liaisons entre les deux mondes. Il semblait que ces commencements de prospérite devaient aller en augmentant, par l'attention qu'avaient les administrateurs de la colonie, non seulement de bien vivre avec les peuples voisins, mais encore d'établir entre eux une harmonie générale. » — Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 170-171.

2. Voir sur Talon : Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* Québec, 1904.

3. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 171-173.

4. Ferland. *Cours d'histoire du Canada*, seconde partie, pp. 185-186.

les Français et les Iroquois aux dépens de sa nation, trouve moyen de la traverser « par un artifice digne de la politique européenne la plus consommée de méchanceté[1]. »

Aussi bien pour notre historien, l'histoire de l'Amérique du Nord ne se fait que par les sauvages. Les Anglais et les Français sont des personnages de deuxième plan. Et c'est ainsi qu'il attribue l'échec de l'invasion anglaise de 1690 à la clairvoyance des Iroquois. Ceux-ci comprennent que la durée de la rivalité entre la France et l'Angleterre est la condition de leur indépendance. Au moment où ils peuvent croire que les Anglais vont conquérir le Canada, ils les abandonnent[2].

La plus grande extension de la traite et de la course des bois coïncide avec la deuxième guerre iroquoise. Ces chasseurs de fourrures qui se mettent, sur tant de points, à l'école des sauvages, ont tout ce qu'il faut pour mériter l'indulgence de Raynal. Il se refuse pourtant à voir la part qu'ils prennent à l'exploration du continent nord-américain. Il est impitoyable pour leur avarice et leur libertinage. Sur la traite même il est exact et complet. Il juge en observateur perspicace les inconvénients de la distribution des congés, de la création des postes privilégiés et des postes du roi. Il explique bien comment les Anglais détournent une si grande partie des pelleteries canadiennes[3]. Il condamne en moraliste

1. Édit 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, pp. 173-174.

2. « Le ministère de Londres, en formant le projet d'asservir le Canada, avait décidé que les forces de terre et celles de mer y arriveraient par des mouvements parallèles... Elles y touchaient presque, quand les Iroquois, qui leur servaient de guide et de soutien, ouvrirent les yeux sur le danger qu'ils couraient en menant leurs alliés à la conquête de Québec. Placés, dirent-ils dans leur conseil, entre deux nations européennes, chacune assez forte pour nous exterminer, également intéressées à notre destruction, lorsqu'elles n'auront plus besoin de uotre secours, que nous reste-t-il, sinon d'empêcher qu'aucune ne l'emporte sur l'autre? Alors, elles seront forcées de briguer notre alliance, ou même d'acheter notre neutralité. Ce système qu'on eut dit imaginé par la politique profonde qui préside à l'equilibre de l'Europe, détermina les Iroquois à reprendre, sous divers pretextes, la route de leurs bourgades ». — Id., p. 175.

3. Id., pp. 192-195.

cette vente de l'eau-de-vie aux indigènes qui « est le présent le plus funeste que l'ancien monde a fait au nouveau[1] ».

C'est le moment de relever une omission de Raynal qui ne se laisse pas facilement expliquer. Raynal ne cesse pas de traiter avec équité les missionnaires du Canada. Il reconnaît que, pendant la première guerre iroquoise, ils contribuent à sauver la colonie[2], et aussi quel service ils rendent à la France en la faisant aimer des sauvages[3]. Mais de l'œuvre principale des Jésuites, des Sulpiciens et des Récollets, de la conversion des indigènes américains, Raynal ne veut rien dire.

Ainsi pendant trois quarts de siècle ce qui, sur le Canada, attire le plus l'attention de la France, de l'Europe catholique, c'est l'apostolat qu'y poursuivent les Jésuites. Sur la réalité des résultats qu'ils obtiennent on polémique avec acharnement. Champlain, Richelieu, Louis XIV, peut-être même Colbert, se persuadent qu'ils pourront à la fois convertir les sauvages et les franciser. Frontenac, les Récollets, les Jansénistes les accusent de dissimuler par les bulletins de victoire de leurs *Relations* une irréparable défaite. Et c'est Frontenac, les Récollets et les Jansénistes qui ont raison. Tout cela ne compte pas pour un historien du Canada. Raynal avait pourtant la partie belle contre les convertisseurs des tribus américaines, il avait beau jeu à montrer l'inanité de ce grand effort. Que reste-t-il, au milieu du XVIIIe siècle,

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XV, p. 187.

2. « Telle était la misère et la dégradation de la colonie qu'elle ne subsistait que par les aumônes que les missionnaires recevaient d'Europe. » — Id., p. 170.

3. « Ces peuples avaient toujours la prédilection la plus marquée pour la France. C'était une sorte de retour qu'ils croyaient devoir à la considération qu'on leur avait témoignée en leur envoyant des missionnaires qu'ils regardaient plutôt comme des ambassadeurs du prince que comme des envoyés de Dieu. Les missionnaires, en étudiant la langue des sauvages, en se conformant à leur caractère, à leurs inclinations, en usant de tous les moyens propres à gagner leur confiance, avaient acquis un pouvoir absolu sur leur âme... De l'attachement décidé pour les Français naissait, dans ces nations, l'aversion la plus insurmontable pour les Anglais. » — Id., liv. XVI, pp. 294-295.

des nations catéchisées par les Le Jeune, les Brébeuf, les Lallement? Dans une demi-douzaine de bourgades, moins de mille « chrétiens domiciliés[1] ».

Ce qu'il y a de certain, c'est que Raynal ne passe point sous silence l'œuvre des missionnaires de la Nouvelle-France par une hostilité de parti-pris. Une preuve de son impartialité, une preuve éclatante, c'est qu'il a célébré, sur le ton de l'enthousiasme, les succès de ces mêmes Jésuites au Paraguay[2].

Raynal n'exagère pas quand il montre la Nouvelle-France tombée à l'époque de la paix d'Utrecht « dans un état de faiblesse et de misère inconcevable[3] ». On peut parfaitement accepter les chiffres qu'il apporte pour justifier son appréciation pessimiste : une exportation qui ne dépasse pas cent mille écus et une contribution du gouvernement métropolitain qui n'est jamais au-dessus de trois cent cinquante mille livres[4]. Voire, il est quelque peu généreux quand il attribue au Canada *vingt mille* habitants en 1713[5].

Mais où l'on prend Raynal en faute c'est lorsqu'il recherche les raisons de cette détresse. Tout le mal vient de la guerre, une guerre de vingt-cinq ans[6] et de cette malencontreuse tentative de monopoliser la traite qui ruine les principaux de la

1. Hocquart au Ministre, 3 octobre 1733. *Arch. col. Canada*, Corr. gén. 60, 1733, fol. 37.

2. « Lorsqu'en 1768 les Missions du Paraguay sortirent des mains des Jesuites, elles étaient arrivées à un point de civilisation le plus grand peut-être où l'on puisse conduire les nations nouvelles, et certainement fort supérieur à tout ce qui existait dans le reste du nouvel hémisphère. On y observait les lois. Il y regnait une police exacte. Les mœurs y étaient pures. Une heureuse fraternité y unissait les cœurs. Tous les arts de nécessité y étaient perfectionnés et l'on en connaissait quelques-uns d'agréables. L'abondance y était universelle... » — Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. IV, liv. XV, p. 153.

3. Id., t. VII, liv. XVI, p. 262.

4. Id., *loc. cit.*

5. Exactement en 1714, 3,042 hommes, 2,931 femmes, 6,680 garçons, 6,311 filles : total, 18,964. — *Censuses of Canada*, 1665 *to* 1871. Ottawa, 1876, vol. IV, p. 49.

6. De 1684 à 1698 ; de 1703 à 1713.

colonie[1]. Mais, en toute justice, il n'y a pas lieu de mettre les colons en cause. L'erreur fondamentale de l'historien, c'est qu'il ne croit pas que le Canada ait eu jusque-là de vrais colons. Voyez comme il juge les Français du Saint-Laurent ! « La plupart s'étaient contentés de courir les bois. Les plus raisonnables avaient essayé quelques cultures, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé à la hâte était aussi légèrement abandonné que défriché »[2]. D'un bout à l'autre, le jugement est à reviser. Il n'est pas vrai que la plupart des Canadiens se soient contentés de courir les bois.

Cinq cents coureurs de bois, chaque année[3], entre 1670 et 1715, c'est une déperdition considérable de forces, mais cela laisse pourtant, pour les travaux de la colonisation, en ne tenant pas compte de la participation des femmes et des enfants, de deux à quatre mille hommes[4]. Et malgré l'Iroquois et malgré l'Anglais, ces colons-là ont, de 1667 à 1719, accru la superficie des terres mises en culture de cinquante mille arpents[5].

Le quinzième livre de l'*Histoire philosophique* s'arrête à la paix d'Utrecht. Le seizième va nous mener jusqu'à la perte de la colonie.

On conçoit très bien que Raynal s'étende sur l'établisse-

1. La Compagnie de la colonie fondée en 1700 fait banqueroute en 1704. — RIVERIN. Mémoire historique à Monseigneur le comte de Pontchartrain sur les mauvais effets de la réunion des castors dans une seule main. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 22, 1704-1705, fol. 356.

2. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 262.

3 Mémoire pour faire connaître à Mgr Colbert les désordres causés par les coureurs des bois. — DUCHESNEAU, 13 novembre 1681. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 5, 1679-1681, fol. 320.

4. 1.791 en 1685 : 2.138 en 1692 ; 2.600 en 1698 : 2.876 en 1706 : 3.042 en 1714. 3.816 en 1719. *Censures of Canada*, 1665 *to* 1871, Ottawa, 1876, vol. IV, pp. 16. 29. 41, 49. 52.

5. Arpents en culture : 11,448 en 1667, 24,827 en 1681, 28,663 en 1688, 26,669 en 1692. 28,110 en 1695, 32,524 en 1698, 43,671 en 1706, 63.632 en 1719. Id., pp. 7, 13, 23, 29, 35, 41, 48, 52.

ment que les Français font à l'Ile Royale[1] (île du Cap Breton) après le traité d'Utrecht. Cette Ile Royale suscite tant d'espérances. Pour échapper à la domination anglaise, les Acadiens doivent s'y réfugier en masse. Surtout on s'imagine qu'en dépensant, sans compter, aux fortifications de Louisbourg, on élève à l'entrée de la Nouvelle-France un boulevard inexpugnable, on assure la liberté du passage, on annule les effets désastreux de la cession de l'Acadie et de Terre-Neuve.

Ce fut un échec lamentable. Les Acadiens n'immigrèrent pas à l'Ile Royale. A la vérité, cela ne dépendit pas de leur volonté, et Raynal leur fait une injure gratuite en prétendant « qu'ils aimèrent mieux garder leurs possessions sous la domination de l'Angleterre que de les sacrifier pour des avantages équivoques à leur attachement pour la France[2]. » Si les colons de Port-Royal, des Mines, de Beaubassin et de Chipady n'ont point franchi le Bras-d'Or, c'est que, malgré les ordres qu'ils recevaient de Londres, les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse, Nicholson, Vetch, Caultfield, Philipps les ont retenus[3]. Quant à Louisbourg, mal défendue en 1745, hors d'état de se défendre en 1758, la ruineuse forteresse sera, chaque fois, pour l'assaillant anglais une proie facile[4].

L'Ile Royale n'est qu'un rocher stérile. Elle ne peut subsister sans les secours qui lui viennent continuellement de la France, du Canada, et surtout de sa voisine l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince Édouard, Raynal marque bien le contraste entre les deux îles. D'un côté, une terre qui se

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 203-211.

2. Id., p. 207.

3. « Ils veulent tous partir à l'exception de deux familles », écrit Vetch aux lords du commerce, à la date du 14 novembre 1714. Et il ajoute que le départ des Acadiens avec leurs troupeaux dépouillera entièrement la colonie et qu'il aura cet autre inconvénient de procurer aux Français la colonisation « immédiate » du Cap-Breton. Casgrain. *La Question acadienne et le Rapport sur les archives du Canada pour 1894*. Québec 1895, pp. 4-7.

4. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève. t. VII. liv. XVI. pp. 285-289.

refuse à l'agriculture[1] », de l'autre « un pays uni que la nature avait enrichi de prairies abondantes, par une infinité de petites sources qui la traversaient ; un sol extrêmement varié, ouvert à la culture de tous les grains, du gibier...[2] ». L'historique n'est pas aussi satisfaisant. Une erreur, mais pour laquelle Raynal a la circonstance atténuante d'avoir suivi Charlevoix[3], c'est de représenter l'île Saint-Jean comme abandonnée après la dissolution de la compagnie que le comte de Saint-Pierre a formée en 1719. A partir de 1720, la nouvelle colonie a des habitants dont le nombre va grandir rapidement[4]. Ce qui est juste, c'est que les Acadiens s'y sont portés en masse après la paix d'Aix-la-Chapelle, et surtout après le « grand dérangement ». Mais Raynal reste au-dessous de la vérité quand il fixe le maximum atteint par la population de l'île à trois mille cinq cent cinquante-quatre âmes. En 1757, l'évêque de Québec l'évalue à six mille[5].

La longue période de paix qui suit le traité d'Utrecht est pour le Canada français la période la plus heureuse de toute son histoire et c'est aussi naturellement celle où le progrès de la colonie est le plus considérable. Raynal le voit très bien et il a raison de constater que le Nouvelle-France est enfin tirée de l'engourdissement où elle a été si longtemps plongée. Mais ici le philosophe découvre mieux les résultats que les causes. Il a tort lorsqu'il s'imagine que « le bon esprit qui se répand alors dans une grande partie du globe[6] » soit pour quelque chose dans cet essor. Si Louis XV a des

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 207.

2 Id., p. 212.

3. Charlevoix. *Histoire de la Nouvelle-France*, 1744, in-12, Giffart, t. IV, liv. XX, pp. 148-149.

4. Dix-neuf familles en 1721, quatre-vingt-une en 1735, six cent cinquante-trois habitants en 1748. Casgrain. *Une seconde Acadie*, pp. 30, 59, 270.

5. Lettre de l'évêque de Québec à l'abbé de Villedieu, 30 octobre 1757. Id. p. 330.

6. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 252.

ministres qui sont à l'école des philosophes et des économistes le Canada ne s'en aperçoit guère.

Raynal est très frappé de la multiplication des colons. Il se laisse même aller à en exagérer l'importance. On ne sait où il a trouvé ces recensements de 1753 et de 1758 qui portent le nombre des Français du Canada à quatre-vingt mille hommes, indépendamment des troupes réglées[1]. Le dernier recensement officiel que l'on possède aux archives coloniales, celui de 1754, ne donne que cinquante-cinq mille neuf habitants[2]. Qu'importe ! De 1714 à 1754 la population du Canada n'en a pas moins triplé.

Mais d'où vient l'accroissement? On ne peut pas dire que Louis XV n'ait pas envoyé de colons au Canada. Il accorde chaque année le mise en réforme de quelques soldats[3]; il leur fait distribuer des terres. Mais avec une garnison qui ne dépasse guère sept cents hommes[4], cela ne va pas bien loin. Les vrais colons de Louis XV sur les bords du Saint-Laurent on les tire des geôles du royaume. De 1723[5] à 1749[6] on réserve à la plus importante des colonies françaises la fine fleur des braconniers et des faux-sauniers. On y joint des fils de famille dont les familles tiennent à se débarrasser.

Au total, pour toute la période et pour les deux catégories, de quatre à cinq mille hommes[7]. Maigre recrue et trop souvent de qualité déplorable. Si, en quarante ans, la population de la colonie passe de moins de vingt mille âmes à près de soixante mille, cela n'est pas le fait de l'immigration. De ces Français qui peuplent le Canada au milieu du XVIII[e] siècle, la grande masse descend des compagnons de Champlain,

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII. liv. XVI, p. 262.

2. *Censures of Canada*, 1665 to 1871, Ottawa, 1876, vol IV, p. 61.

3. Salone. *La Colonisation de la Nouvelle-France*, pp. 343-346.

4. 628 soldats au Canada en 1716. *Arch. col. Canada*. Corr. gén. 36, 1716, fol. 97.

5. *Arch. col. Canada*. Corr. gén. 45, 1723, fol. 3.

6. *Arch. col. Canada*. Corr. gén. 93, 1749, fol. 108.

7. Salone. *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 353.

de Giffard, de Maisonneuve, des colons de Colbert. Mais cette fécondité de la race qui est pour Vauban[1] et pour La Galissonnière[2], la principale raison d'avoir foi dans les destinées de l'Amérique française, Raynal ne la connaît pas.

La paix a rendu les colons aux vrais travaux de la colonisation. Aussi bien qu'en hommes la Nouvelle-France croît en richesses. Ces progrès d'ordre économique intéressent vivement Raynal. Ils lui fournissent le thème des meilleurs chapitres qu'il ait consacrés au Canada français.

Sur le développement agricole de la colonie Raynal ne s'en tient pas, comme il le fait trop souvent, aux généralités. Il dit comment la nature elle-même y « dirige les travaux du cultivateur », comment elle lui apprend « à dédaigner les terres aquatiques et sablonneuses » où « le pin, le sapin, le cèdre, cherchent un asile isolé ». La bonne terre c'est celle que couvrent, en taillis serrés, l'érable, le chêne, le hêtre, le charme, le merisier. C'est à elle que l'habitant peut demander des récoltes abondantes de froment, de seigle, de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de légumes, d'herbes potagères[3].

Si Raynal n'attend pas grand chose des toisons des moutons canadiens, il apprécie à leur valeur ces petits bœufs dont la chair est exquise, ces petites vaches qui sont si bonnes laitières, ces chevaux qui manquent d'élégance, mais sont « durs à la fatigue et propres à faire sur la neige des courses prodigieuses[4] ».

Voilà qui est exact, intéressant. Quelques chiffres pourtant feraient beaucoup mieux notre affaire. Raynal aurait pu

1. VAUBAN. *Oysivetés*, 1843, t. IV, pp. 1-49. — DESCHAMPS. *Histoire de la question coloniale en France*, pp. 224-228.

2. LA GALISSONNIÈRE, 28 octobre 1747. *Arch. col. Canada* Corr. gén. 87, 1746. fol. 264 ; Corr. gén. 91, 1748, fol. 116.

3. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 266.

4. Id., pp. 267-268.

les trouver aux archives de la Marine[1] Il a bien trouvé. moyen de savoir qu'il y avait dans la petite île anglaise de Saint-Vincent dix-neuf cent soixante-neuf carreaux de terre occupés par soixante et une sucreries, quatre cent quarante-deux par le café, cent trente-et-un par le cacao, trois cent soixante-neuf par le coton, etc.[2].

L'industrie canadienne en est à ses débuts. Raison de plus pour ne point omettre de signaler ses premiers succès.

Raynal dit à peu près le nécessaire sur l'exploitation des mines des Trois-Rivières, sur les forges de Saint-Maurice[3]. Mais il se laisse trop aller à son penchant pour la critique quand il s'agit des constructions navales[4].

Le roi a fait établir à son compte des chantiers à Québec. Qu'il n'y ait quelque chose à reprocher aux administrateurs et aux ingénieurs de ces chantiers sur le chapitre de l'habileté et sur celui de l'économie, cela se peut. Mais où Raynal a-t-il vu qu'il fissent venir d'Europe du goudron, du bois, des cordages? Ce qu'il y a de certain c'est que cette « administration si vicieuse » qui « avait totalement décrié le bois du Canada et anéanti les ressources que cette contrée offrait à la marine » a donné à Louis XV toute une escadre de frégates et de flutes et même plusieurs vaisseaux[5].

1. Recensement de 1719 : Boisseaux de blé, 234.566; de maïs, 6.487; d'avoine, 50.416; de foin, 46.408; — Livres de lin, 45.970; de chanvre, 5.080; — Chevaux, 4.024; Bêtes à cornes, 18.241; Moutons, 8.435; Cochons, 14.418.

Recensement de 1734 : Boisseaux de blé, 737.892; d'avoine, 163.988; de pois, 64.549; de maïs, 5.223; — Livres de lin, 92.246; de chanvre, 2.221; de tabac, 166.054; — Chevaux, 5.056; Bêtes à cornes, 33.179; Moutons, 19.815; Cochons, 23.646.

Censures of Canada, 1666 to 1871, Ottawa, 1876, vol. IV, pp. 52 et 57.,

2. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. I, Avertissement, p. vj.

3. Id., t. VII, liv. XVI, pp. 278-279. — Voir sur l'exploitation des forges de Saint-Maurice : Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*. Québec, 28 juillet 1752, pp. 19-21.

4. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 279-280.

5. *Arch. col. Canada.* Corr. gén., 73, 1740, fol. 66; — id. 77, 1742, fol. 33; — id. 82, 1744, fol. 309; — id. 83, 1745, fol. 37; — id. 85, 1746, fol. 13; — id. 93; 1749, fol. 264.

Une ressource inépuisable pour le Canada ce sont ses pêcheries du golfe et du bas Saint-Laurent. Raynal est très complet sur la pêche du loup-marin[1] Mais il passe un peu rapidement sur celle de la morue[2], et il est mal renseigné sur celle de la baleine. Il n'est pas vrai que les Basques y aient renoncé au dix-huitième siècle[3]. En 1754, à la veille même de la reprise des hostilités avec les Anglais, deux navires de Bayonne capturent vingt-sept baleines au large de Kamouraska[4].

La découverte du *Ginseng* dans l'Amérique du Nord par le père Laffitau avait été un événement. Les Chinois attribuaient au *Ginseng* les vertus médicinales les plus extraordinaires, l'achetaient au poids de l'or. Colons et sauvages se ruent à la cueillette de la panacée. En 1752, la colonie en exporte pour cinq cent mille livres. Raynal a bien montré comment, par une avidité excessive, les Canadiens en viennent « à perdre une branche de commerce qui, bien dirigée, pouvait devenir une source d'opulence[5] ».

On attendait de Raynal, historien du commerce, qu'il fît à celui du Canada, au XVIIIe siècle, une part plus considérable.

Le chapitre sur la monnaie[6], du moins dans la partie antérieure à 1720, n'est qu'un démarquage, assez adroit à la vérité, du *Journal* de Charlevoix[7].

Le paragraphe que Raynal consacre aux résultats généraux du commerce de la Nouvelle-France[8] n'est point d'une interprétation aisée. Il nous fournit des chiffres qui

1. Édit. 1783. Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 272-274.
2. Id., p. 282.
3. Id., p. 281.
4. 8 mai 1856. collect. Levis. *Journal du marquis de Montcalm*, p. 54.
5. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 278.
6. Id., pp. 274-276.
7. CHARLEVOIX. *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale*, 1744, in-12. Giffart, t. V, let. V, pp. 134-137.
8. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 274.

ne s'accordent point. Il prétend que, dans le temps le plus florissant de la colonie, ses exportations ne passent pas 1.200.000 livres. Mais, quand il procède à l'énumération des marchandises exportées : pelleteries, castors, huile de loup-marin, farines et fers, bois de toutes les espèces, il arrive à un total de 2.650.000 livres. Pour les importations, il se contente d'une affirmation sans chiffres à l'appui ; les sorties ne compensent pas les entrées ; c'est le gouvernement qui remplit le vide. Or, avec les progrès de la colonisation, ce vide devenait de plus en plus facile à remplir. En 1729, il y a 3.000.000 d'importations contre 1.287.256 d'exportations[1] ; en 1735, 2.309.662 contre 1.705.698 ; en 1736, 1.913.542 contre 1.677.695[2] ; en 1738, 1.827.081 contre 1.760.917[3].

Un reproche que l'on fait communément au Canada, et cela dès le début du XVIIIe siècle, c'est qu'il coûte très cher. Le grief est-il fondé? Sans doute le Canada ne couvre pas ses frais. Mais, quelle que soit l'habileté des colonisateurs, c'est le cas de toutes les colonies qui ne sont pas encore parvenues à l'âge adulte ; c'est même le cas des colonies anglaises voisines, de ces fameuses Treize Colonies que l'on aime tant à opposer à la Nouvelle-France[4]. Mais sur les bords du Saint-Laurent le déficit n'est point tel qu'une métropole comme l'ancienne France ne puisse le prendre à sa charge. Raynal reconnaît bien que la colonie, en 1729, ne dépensait pas au

1. MAUREPAS A BEAUHARNAIS ET HOCQUART. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 56, 1731, fol. 16.

2. HOCQUART A MAUREPAS, 13 octobre 1738. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 70, 1738, folio 27.

3. Id., 2 octobre 1738. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 69. 1738. fol. 243.

4. « L'Amérique dans l'état de dépendance, quoique jouissant de tous les avantages de la paix, ne put jamais, avec un commerce gêné, balancer l'importation par l'exportation, et fut obligée de s'endetter annuellement. » — Thomas PAYNE. *Lettres sur les affaires d'Amérique.* Recueil de diverses pièces servant de supplément à l'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, par Guillaume RAYNAL. — Genève 1783, p. 45.

delà de quatre cent mille livres. Il eût dû ajouter que, sur ses revenus, elle remboursait une partie de ses dépenses. Si, vingt ans plus tard, la somme des frais triple ou quadruple, c'est que l'accroissement de la population et l'extension de la zone colonisée ont pour conséquence inévitable l'augmentation des frais d'administration, c'est que le roi met au compte de la colonie ses constructions navales [1], c'est surtout que, de l'isthme acadien au cours moyen de l'Ohio, pour couvrir la frontière menacée, La Galissonnière, La Jonquière, Duquesne multiplient les forts [2]. En toute équité, c'est sur son budget de la paix qu'il faut juger la Nouvelle-France.

Pour faire connaître à quel degré de développement est parvenue la Nouvelle-France sous la domination française il ne reste plus à son historien qu'à nous donner un tableau d'ensemble. Telle qu'elle est au moment où elle nous est arrachée, il veut nous montrer la colonie. Dans un voyage rapide il nous entraîne sur les rives du Saint-Laurent. Il dresse, sur le superbe piédestal du cap Diamant, Québec « dominant de vastes campagnes qui l'enrichissent et une rade ouverte à plus de deux cents vaisseaux [3] », Québec, qui est mieux « défendue par ses falaises que par ses fortifications » et qui justifie son rang de capitale par ses dix mille habitants et « l'assez bonne architecture » de ses maisons [4]. Il explique pourquoi après d'heureux commencements, les Trois Rivières végètent [5]. A Montréal, il vante la douceur du climat, la beauté de la nature, la fertilité de la terre [6]. Mais Raynal est aussi peu géographe que possible.

1. Mémoire de PAYET, 1758. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 60, 1758, fol. 15.

2. GIRERD. *L'œuvre militaire de La Galissonnière au Canada.* Saint-Etienne, 1902, pp. 31-33.

3. « Trois ou quatre cents », dit CHARLEVOIX. *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale*, 1744, in-12, Giffart, t. V. let. III, p. 108.

4. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 263.

5. Id., p. 264.

6. Id., p. 265.

Il ne se rend pas compte quelle est, au carrefour des voies fluviales, la situation privilégiée de la cité de Maisonneuve, et pourquoi elle doit détrôner Québec.

Ce qui est bien venu, bien vivant, c'est sa description de la région colonisée sur les deux rives du Saint-Laurent entre Québec et Montréal. « Rien de plus délicieux à voir que les riches bordures de ce long et vaste canal. Des bois jetés çà et là, qui décoraient des montagnes chevelues, des prairies couvertes de troupeaux, des champs couronnés d'épis; des ruisseaux qui se perdaient dans le fleuve; des églises et des châteaux que l'on découvrait de distance en distance à travers les arbres; tout cela formait une continuité de paysages que l'œil ne se lassait pas d'admirer[1] ».

Cette fois, il semble bien que le charme est rompu, qu'à travers ce paysage enchanteur Raynal voit enfin ceux qui l'ont créé, qu'il va faire amende honorable aux colons du Canada. Pas du tout. Le charme ne sera jamais rompu. Tout de suite Raynal revient à la critique.

Il déplore que ce « spectacle touchant » ne s'étende pas au delà du Saint-Laurent. Il se demande pourquoi la colonisation n'a point pénétré dans l'intérieur des terres. Ici, l'historien est mal renseigné. Il n'est pas exact que la colonisation française soit encore, au milieu du XVIIIe siècle, limitée aux deux rives du grand fleuve. Elle a commencé à remonter ses principaux affluents : l'Ottawa jusqu'au lac des deux Montagnes, le Saint-Maurice jusqu'aux Forges, la Chaudière jusqu'à ses sources, le Richelieu jusqu'à sa sortie du lac Champlain[2]. On n'en convient pas moins que le peuplement et la mise en valeur de la Nouvelle-France n'ont point fait les

1. Edit. 1783, Neuchatel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 264.

2. Liste des concessions données en Canada... depuis 1731 jusques et compris 1734. *Arch. col. Canada.* Corr. gén. 61, 1734, fol. 280. — Liste des concessions accordées... depuis le 23 septembre 1736 jusqu'au 3 septembre 17[illegible]. *Arch. col. Canada.* Concessions, 1670-1760, non folioté. — Recensement de 17[illegible]. *Censuses of Canada*, 1665 to 1871. Ottawa, 1876, vol. IV, p. 60.

progrès qu'on pouvait attendre après cent cinquante ans de possession effective. Mais à qui la faute? Le coupable c'est le roi qui n'a point d'argent pour le plus belle colonie du royaume et qui, surtout, ne lui envoie pas de colons. Mais Raynal ferme les yeux à l'évidence et c'est à la coutume de Paris qu'il s'en prend[1].

La coutume de Paris, qui est la loi du Canada, attribue dans l'héritage paternel une part égale à tous les enfants, et cela, sans doute, dans un pays de forte natalité, conduit très vite à un morcellement excessif. Mais ce morcellement a-t-il véritablement des suites aussi fâcheuses que se l'imagine l'auteur de l'*Histoire philosophique* et doit-on penser avec lui que « si comme le bien public l'avait exigé, les lois eussent assuré l'indivisibilité de la possession au fils aîné, la province aurait pris une autre face[2] ? » Certes il faut approuver l'ordonnance de 1745 qui défend la division de toute concession qui n'a pas un arpent et demi de front sur trente ou quarante de profondeur. Mais, bien avant qu'on apporte cet heureux amendement au code du Canada, les fils d'habitants se refusent à se contenter des parcelles de propriété que leur lèguent leurs parents. Ils vont demander des censives aux titulaires des nouvelles seigneuries, et ceux-ci qui, faute de peupler assez rapidement leurs fiefs, encourent la déchéance, s'empressent de les leur accorder[3]. En admettant même que l'application de la coutume de Paris ait, pour conséquence, de rétrécir la zone de la colonisation au Canada, il se trouve que cela tourne à l'avantage des colons français. S'ils s'étaient éparpillés sur de vastes espaces, auraient-ils opposé aux ten-

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 265.

2. Id., *loc. cit.*

3. C'est ainsi que les émigrants du Perche, établis, entre 1633 et 1640, autour de Québec (côte de Beaupré, ile d'Orléans), contribuent puissamment, dès la troisième génération, au peuplement de la côte sud du Saint-Laurent, de Lauson à Kamouraska. — RAMEAU. *La France aux Colonies*. Deuxième partie, note 2 du chapitre VI, p. 309.

tatives d'absorption anglaises ce bloc compact, cette résistance victorieuse?

Le tableau de la colonie doit nécessairement se compléter du portrait des colons. On sait déjà que Raynal n'est pas bien disposé en faveur des Canadiens. On ne pouvait pourtant pas s'attendre à ce qu'il les traitât avec un tel parti-pris de sévérité[1].

Raynal refuse aux Français d'Amérique cette belle vertu qui fait les grands peuples, cet amour du travail auquel Jacques Bonhomme doit tous ses progrès, toutes ses victoires. Les Canadiens sont des paresseux. A la belle saison « ils labourent superficiellement, ensemencent sans soin ». Ils consument le reste du temps dans l'inaction, au cabaret, à courir sur la neige avec des traîneaux ». Voilà pour les habitants des campagnes. Quant aux habitants des villes, c'est bien pis. Ils passent « l'hiver comme l'été dans une dissipation générale et continuelle ». Raynal ne peut leur trouver de qualité. Ils sont glorieux, ils n'ont aucun goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction « aucune sensibilité pour le spectacle de la nature ». Il ne leur reste qu'une vertu, le courage militaire. Encore tourne-t-elle contre l'intérêt de la colonie? La passion des armes » achève de les dégoûter des travaux champêtres ».

Il faut que tout le monde y passe. Les Canadiennes ont leur tour. Raynal veut bien leur accorder « tous les appas » avec de « la vivacité, de la gaieté ». Mais elles sont coquettes et galantes. Mais « elles sont plus heureuses d'inspirer une passion que de la sentir ». Elles « ignorent ces douces émotions de l'âme qui, seules, font le prix et le charme de la beauté ».

Les deux sexes, enfin, montrent « plus de dévotion que de vertu, plus de religion que de probité, plus d'honneur que de véritable honnêteté ». Ils [illegible] superstition qui

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, [illegible] pp. [illegible]

affaiblit le sens moral, comme il arrive partout où l'on se persuade que les cérémonies tiennent lieu de bonnes œuvres et que les crimes s'effacent par des prières ».

A la vérité, il est difficile de défendre contre Raynal le catholicisme des Canadiens. N'est-ce pas le devoir du philosophe de dénoncer les erreurs et les excès de la superstition? En même temps, il faut reconnaître qu'il s'en acquitte avec une impartialité absolue. Il n'épargne pas plus les puritains que les papistes. Il condamne « le fanatisme qui remplit de calamités la nouvelle Angleterre ». Même, lorsque les descendants des Pilgrims ont renoncé à l'esprit de persécution qui « a marqué de sang toutes les sectes », il blâme encore leur rigorisme qui est « un reste d'intolérance[1].

Mais sur quel témoignage peut bien se fonder Raynal quand il émet ces doutes sur la probité, la moralité des Canadiens? Bonnefons, qui a vécu dix ans en Nouvelle-France, célèbre leur franchise, leur humanité, leur hospitalité, assure que le « le crime, le meurtre n'existe pas chez eux, non plus que le vol[2] ». Murray, qui les a conquis, qui les a gouvernés, est encore plus élogieux : « Ce n'est pas seulement « la race la plus brave de la terre », c'est encore « un peuple frugal, moral, industrieux[3] ».

Quand Raynal accuse les Canadiennes d'insensibilité on se figure d'où part l'accusation. Il aura rencontré quelqu'un de ces officiers de Montcalm qui s'étonne d'avoir vu rebuter ses offres galantes par d'honnêtes bourgeoises de Québec et de Montréal. Cette vertu des Canadiennes, La Hontan s'en irritait déjà ; il s'en vengeait misérablement en attribuant aux cruelles un goût déshonorant pour les hommes rouges[4].

1. Edit. 1774. La Haye, t. VI, liv. XVII, pp. 323-336.

2. J. C. B. (Bonnefons). *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 à 1761*, p. 49.

3. Murray a Halifax, 25 octobre 1764. *Arch. canadiennes*. Ottawa, papiers d'État Q. II, p. 11.

4. Lahontan. *Voyage dans l'Amérique septentrionale*. Edit. 1728. Amsterdam, t. I, let. VIII, pp. 79-80.

Si les Canadiens sont des soldats-nés n'est-ce pas parce que les circonstances historiques les ont fait tels ! Éloignez de la frontière l'Anglais et l'Iroquois, et, quelque soit son atavisme, l'habitant des bords du Saint-Laurent se transformera en un paysan aussi pacifique que son frère de la France européenne. Au surplus, l'Iroquois et l'Anglais lui ont accordé au dix-huitième siècle une trève de trente années, et pendant ce long armistice, il est vraiment impossible de nous représenter le colon du Canada comme « n'aimant que la guerre ».

C'est dans Charlevoix que Raynal a trouvé que l'on accusait les Canadiens « de n'être pas propres aux sciences qui demandent de l'application ». Il est vrai que Charlevoix n'a point voulu se prononcer sur la valeur du grief, et que par compensation, il a reconnu que l'on ne pouvait « leur contester un génie rare pour les mécaniques, qu'ils n'avaient pas besoin de maîtres pour y exceller et qu'on en voyait tous les jours qui réussissaient dans tous les métiers sans en avoir fait d'apprentissage[1] ».

C'est aussi Charlevoix qui a fourni le point de départ d'une autre critique, celle précisément qui nous apparait comme la plus difficile à supporter. Parmi les défauts des Canadiens, le savant jésuite avait signalé « une légèreté, une aversion du travail assidu et réglé, un esprit d'indépendance qui ont fait sortir de la colonie un certain nombre de jeunes gens, qui l'ont empêché de se peupler[2] ».

On voit ceux que vise la critique de Charlevoix. Mais dans la population de la colonie les coureurs de bois ne sont jamais qu'une minorité, tout au plus, à l'heure du plus grand vagabondage, un quart des hommes valides[3]. Aussi bien la

1. CHARLEVOIX. *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale*. 1744. in 12. Giffart. t. V., let. X, p. 255.
2. Id., p. 253.
3. Voir page 32.

plus grave erreur de Raynal c'est d'étendre le reproche à tous les colons. Paresseux, ces rudes bûcherons qui, sur les deux rives du Saint-Laurent, ont jeté bas la forêt vierge! Raynal a-t-il oublié qu'il s'est, par avance, réfuté? Ces champs couverts de moissons dont il vient de nous donner une si agréable description[1], qui les a défrichés, qui les labouré? Ce ne sont point les indigènes, ce ne sont point des esclaves africains. Toute cette richesse qui est si manifestement le résultat d'un effort intelligent et opiniâtre, c'est l'œuvre des colons, rien que des colons.

Raynal n'est pourtant pas un de ces censeurs intraitables que rien ne saurait satisfaire. Voire, quand il ne s'agit plus des Français, il a l'enthousiasme facile.

« De quel bonheur jouissent les habitants dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale[2]? » Tel est le titre que, dans son édition de 1774, Raynal donne à son portrait des colons américains. Cette édition de 1774, on le verra plus loin, marque chez l'historien philosophe, la phase la plus aiguë de l'anglomanie. En 1780, il a biffé l'en-tête qui en dit si long sur la ferveur de son admiration. Il la remplace par une phrase toute simple : « Quelles sont dans l'Amérique septentrionale, les mœurs actuelles[3]? » Mais, si le titre du chapitre varie, le chapitre lui-même ne subit aucun amendement.

Et d'abord Raynal, qui s'est dispensé de répéter les appréciations flatteuses de Charlevoix sur le beau sang des Canadiens[4], ne manque pas de célébrer la santé, la vigueur, la stature des ancêtres des Yankees.

1. Voir page 41.
2. Edit. 1774. La Haye, t. VII, liv. XVIII, p. 137.
3. Edit. 1780. Genève, in-8°, t. IX, liv. XVIII, pp. 192-195.
4. « Nous n'avons point dans le royaume de province où le sang sort communément si beau, la taille plus avantageuse et le corps mieux proportionné ». *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale*, 1744 in-12, Giffart, t. V, let. X, p. 255.

Physique ou morale, la supériorité des Américains est une récompense. Ils vivent la bonne vie. « cette vie champêtre qui fut la première destination de l'homme, la plus convenable à la santé, à la fécondité ».

La conséquence est qu'ils ont toutes les vertus; dans la famille l'économie, la propreté, le bon ordre qui aboutissent au bien-être universel; dans la société le sentiment profond et la pratique véritable de l'égalité et de fraternité.

Tandis que le seigneur et l'habitant de la Nouvelle-France courent les bois, l'Anglo-Américain se donne tout entier à sa tâche de colon, de planteur. Quant à la pauvre Canadienne, qui ne sait pas aimer, qu'elle prenne pour modèle sa sœur des Treize Colonies qui est « douce, modeste, compatissante et secourable, » qui « a ces vertus qui perpétue l'empire de ses charmes ! » Et Raynal termine par une explosion de lyrisme sentimental. L'Amérique anglaise est la terre promise de l'amour, « de l'amour conjugal, cet amour si pur, si délicieux, pour qui sait le goûter et mépriser les autres amours ».

A côté de ces Américains, qui réalisent si parfaitement l'idéal d'un peuple sage, libre, heureux, comme les Canadiens font piètre figure!

Pour remettre les uns et les autres au rang qu'ils méritent, un témoin s'avance à la barre qui ne se laisse pas récuser. Tandis que Raynal compose à douze cent lieues du Saint-Laurent et de l'Hudson ce parallèle inacceptable, Kalm n'apporte son témoignage qu'après avoir longuement visité les Nouvelles-Angleterres, et la Nouvelle-France[1]. Cet homme a toutes les raisons de voir juste et de juger avec équité. Entre les Français et les Anglais ce Suédois n'a point à avoir de parti pris. C'est de plus un savant et, pour donner

1. *Voyage de Kalm en Amérique*, analysé et traduit par L.-W. Marchand. Mémoires de la Société historique de Montréal, 7e et 8e livr. Montréal, 1880.

l'impérieux besoin d'atteindre à la vérité, point de discipline qui égale la science.

Kalm débarque à Philadelphie le 26 septembre 1748. Après avoir consacré neuf mois à l'exploration de la Pensylvanie et du New-Jersey, il va passer l'été de 1749 au Canada. Il retourne ensuite dans les colonies anglaises et y prolonge son séjour jusqu'au début de l'année 1751[1].

Kalm n'a rien de l'écrivain. La relation de son voyage[2] est une suite de notes où il consigne, au jour le jour, pêle-mêle, ses appréciations sur les hommes et ses observations de zoologie et de botanique. Il ne donne point de jugement d'ensemble sur les colons des deux nations, mais, en toute circonstance, il est amené à les comparer et cette comparaison tourne le plus souvent à l'avantage des Canadiens. C'est ainsi que, encore qu'il ait la bonne fortune de connaître Franklin[3] et Bartram[4], il est amené à proclamer la supériorité intellectuelle des Français d'Amérique. Même avant d'avoir subi le charme des entretiens de La Galissonnière[5], du médecin du roi Gautier[6] et des Jésuites de Québec[7], dès Montréal, il trouve « que les gens d'instruction » dans la Nouvelle France ont « plus de goût pour l'histoire naturelle et les lettres que dans les colonies anglaises où l'unique préoccupation de chacun semble être de faire une fortune rapide, tandis que les sciences sont tenues dans un mépris universel[8] » Kalm rend justice aux Canadiennes. Il leur pardonne de bonne grâce « d'être portées à rire des fautes de langage des étrangers[9] » et, s'il ne ménage pas la critique

1. Kalm, 7e livr., Préface, pp. v, xi, xii, et 8e livr. *passim*.
2. *Resa till Norra America*, publié à Stockolm de 1753 à 1761, 1 vol. in-4.
3. Kalm, 7e livr., p. 11.
4. Id., p. 34.
5. Id., 8e livr., p. 73.
6. Id., p. 99.
7. Id., pp. 106-107.
8. Id., p. 6.
9. Id., p. 215.

aux jeunes filles de la haute société de Québec qui « sont tous les jours en grande toilette autant que pour une réception à la cour[1] » et qui cherchent un peu trop à plaire[2], voici en quels termes il juge les femmes et les filles des habitants : « Ici les femmes en général sont belles, elles sont très bien elevées et vertueuses et ont un laisser-aller qui charme par son innocence même et prévient en leur faveur. Elles s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres jours elles s'occupent assez peu de leur toilette... En fait d'économie domestique elles surpassent grandement les Anglaises des plantations qui ne se gênent pas de jeter tout le fardeau du ménage sur leurs maris, tandis qu'elles se prélassent toute la journée, assises, les bras croisés. Les femmes en Canada, au contraire, sont dures au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple ; on les voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage... » Plus loin, il nous montre « les filles du meilleur monde, avec celles du gouverneur (probablement les filles du baron de Longueil, gouverneur de Montréal) habillées pour l'occasion, aller dans les cuisines et les celliers pour s'assurer que tout était en ordre[3] ».

Évidemment Kalm n'a point célébré la science agricole des Français d'Amérique. Mais aux descriptions flatteuses qu'il donne des campagnes autour de Québec, au long paragraphe qu'il consacre aux procédés de culture employés au Canada[4], on voit combien il est loin de partager l'opinion de Raynal sur la paresse des Canadiens. Encore un point où il trouve qu'ils l'emportent sur les Anglo-Américains. Ceux-là il les juge avec sévérité. Il leur reproche de « s'attarder dans l'ornière de la routine, d'épuiser leurs terres[5] ».

1. KALM. 8e livr., p. 81.
2. Id., pp. 215-216.
3. Id., p. 44.
4. Id., p. 221.
5. Id., 7e livr., p. 50.

La préférence de Kalm pour les Canadiens se manifeste si fortement qu'elle exaspère son traducteur en langue anglaise, John Reinhold Forster, un Allemand qui a été chercher fortune à Londres[1]. Forster ne peut se faire à cette idée que des Français puissent être, en quoi que ce soit, supérieurs à ses compatriotes d'élection[2]. Il se donne beaucoup de mal pour infirmer le témoignage de Kalm, pour le convaincre de partialité.

« L'auteur de ce récit, dit-il dans sa préface, qui est un Suédois, a une manière de penser toute particulière à l'égard des Anglais en général et des premiers colons et habitants de Philadelphie en particulier. Les Français, ces ennemis naturels des Anglais, étant depuis plus d'un siècle, les alliés des Suédois, on comprend que ceux-ci se sentent plus d'inclination pour eux que pour les Anglais. D'ailleurs, notre auteur s'est complètement laissé fasciner par la politesse extérieure des habitants du Canada, qui l'ont circonvenu et lui ont inspiré toutes sortes de préventions injustes contre les Anglais[3] ».

Mais, parmi les lecteurs de Raynal, combien ont pu lire le voyage de Kalm, on ne dit pas dans le texte suédois, ou dans la traduction allemande des frères Murray, mais même dans la traduction anglaise de Forster !

Aussi bien que l'auteur de l'*Histoire philosophique* traitât si mal les colons du Canada et si bien ceux des Treize Colonies cela n'est pas fait pour déconsidérer les premiers auprès des Français d'Europe autant qu'on pourrait le croire aujourd'hui. Depuis Voltaire cela est entendu, les Anglais, les Prussiens, tous les peuples méritent d'être proposés comme

1. John Reinold Forster a accompagné Cook dans son second voyage. Il est le père de John-Georg-Adam Forster, qui fut député de Mayence à la Convention nationale. — Article Forster (John-Georg-Adam). *Dictionary of National Biography*, pp. 15-16.

2. KALM, 7e livr., Introduction, p. VI.

3. Id., *loc. cit.*

modèles aux pauvres Welches. Mais ce qui, par contre, peut causer aux Canadiens un préjudice grave, c'est quand on voit Raynal célébrer avec une émotion, où la sincérité éclate sous la rhétorique, les vertus d'autres Français du nouveau monde, ceux de l'Acadie. Le morceau de Raynal sur les Acadiens, encore qu'il ait été fréquemment cité, vaut la peine d'être donné en entier.

« Leurs mœurs étaient extrêmement simples. Il n'y eut jamais de cause civile ou criminelle assez importante pour être portée à la cour de justice établie à Annapolis. Les petits différends qui pouvaient s'élever de loin en loin entre les colons, étaient toujours terminés à l'amiable par les anciens. C'étaient les pasteurs religieux qui dressaient tous les actes, qui recevaient tous les testaments. Pour ces fonctions profanes, pour celles de l'église, on leur donnait volontairement la vingt-septième partie des récoltes. Elles étaient assez abondantes pour laisser plus de facultés que d'exercice à la générosité. On ne connaissait pas la misère et la bienfaisance prévenait la mendicité. Les malheurs étaient pour ainsi dire réparés avant d'être sentis. Les secours étaient offerts sans ostentation d'une part; ils étaient acceptés sans humiliation de l'autre. C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

« Cette précieuse harmonie écartait jusqu'à ces liaisons de galanterie qui troublent si souvent la paix des familles. On ne vit jamais dans cette société de commerce illicite entre les deux sexes. C'est que personne n'y languissait dans le célibat. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au ménage, on lui bâtissait une maison, on défrichait, on ensemençait des terres autour de sa demeure; on y mettait les vivres dont il avait besoin pour une année. Il y recevait la compagne qu'il avait choisie, et qui lui apportait en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille croissait et prospérait, à

l'exemple des autres. Qui est-ce qui ne sera pas touché de l'innocence des mœurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade? Qui est-ce qui ne fera pas des vœux pour la durée de son bonheur[1] ? »

Ces pages attendries où Raynal croyait, sans doute, prononcer l'oraison funèbre de la petite nation acadienne française n'ont-elles pas été la source où a puisé l'inspiration de Longfellow ?

Certes, le grand poète qui devait élever aux innocentes victimes de Lawrence le monument expiatoire, a vécu dans la partie de la Nouvelle-Angleterre qui est la plus voisine de l'Acadie. Il a pu recueillir sur place les cruels souvenirs du « grand dérangement », rencontrer[2] les fils de ces « errants qui sont revenus à leur pays natal pour y mourir dans son sein ». Il est pourtant vraisemblable que c'est à l'*Histoire philosophique* qu'il doit d'avoir connu, sinon le martyre des Acadiens, du moins ce qu'était l'Acadie au temps où elle méritait d'être nommée « la demeure des heureux ». Il ne faut pas aller bien loin dans la première partie d'*Évangeline* pour découvrir ce que l'historien philosophe a donné au poète.

ÉVANGELINE	HISTOIRE PHILOSOPHIQUE
L'Acadie cette demeure des heureux. (Prologue, vers 19.)	Qui est-ce qui ne sera pas touché de l'innocence des mœurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade ?
De vastes prairies... servant de pâturages à des troupeaux sans nombre (1re partie, vers 3-4).	D'immenses prairies étaient couvertes de troupeaux nombreux.
Des digues que les mains des fermiers avaient élevées par un travail incessant interceptaient les turbulentes marées. (Id., vers 5-6.)	L'agriculture était son occupation. On l'avait établie dans des terres basses, en repoussant, à force de digues, la mer et les rivières...

1. Édit. 1783. Genève, t. VIII, liv. XVII, pp. 465-467.
2. Longfellow est né en 1807.

Car chez ces gens simples qui vivaient en frères entre eux tout était mis en commun et ce qui était à l'un était à l'autre.

(Id., vers 376-377, 16-17.)

C'était une société de frères également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

(Édit. 1783, Genève, t. VIII, liv. XVII, pp. 463-467.)

Quoi qu'il en soit, cette grande pitié que Raynal ressent pour leurs frères de l'est et qui l'inspire si heureusement, ne peut que tourner au détriment des Canadiens. A qui fera-t-on croire que cet historien, qui est si bien renseigné sur ceux-ci, ait accepté, avec tant de légèreté, les calomnies qui courent sur ceux-là, que ce juge qui est si passionnément épris de justice, ait pu, par ignorance, porter une sentence inique?

Raynal ne peut se dispenser de raconter avec quelques détails les deux dernières guerres que la France soutient en Amérique du Nord et qui aboutissent à la perte du Canada. Il le fait sans se donner la peine de proportionner à l'importance des événements celle de ses récits. Il s'étend sur les deux sièges des Louisbourg de 1745 [1] et de 1758 [2] et, par cela même, ne garde pas beaucoup de place pour les campagnes de Montcalm. Il n'omet pourtant aucune phase de la lutte : la déroute de Braddock [3], la prise d'Oswego [4] et du fort George [5], la bataille de Carillon [6], le siège et la reddition de Québec [7], et enfin ce glorieux, cet inespéré retour offensif de Lévis [8] qui faillit tout réparer et qui est resté si populaire parmi les Canadiens.

Il n'y a pas à demander à Raynal, ami de l'humanité et

1. Édit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, pp. 285-287.
2. Id., pp. 287-289.
3. Id., p. 291.
4. Id., *loc. cit.*
5. Id., p. 292.
6. Id., p. 293.
7. Id., pp. 296-298.
8. Id., pp. 298-299.

citoyen du monde, et, ce qui est infiniment honorable, préoccupé de remplir jusqu'au bout son devoir d'impartialité, de prendre parti pour son pays dans les conflits territoriaux qui, en Amérique, provoquent la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Mais, quand même, on s'étonne qu'il mette tant de soin à passer sous silence ce qui pourrait donner les torts à nos rivaux. Il semble trouver naturel que George II fasse attaquer nos navires de guerre, capturer nos navires de commerce, sans nous avoir déclaré la guerre [1]. Il a, du moins, rendu l'hommage mérité aux défenseurs de la Nouvelle-France à « ces misérables restes d'un corps de sept mille hommes, qui n'avait jamais été recruté, et qui, aidé de quelques miliciens et de quelques sauvages, avait fait de si grandes choses [2] ».

Somme toute, dans l'ensemble de son histoire, Raynal a bien jugé sinon les Canadiens, du moins le Canada. Sans posséder le don de divination d'un Talon, d'un Vauban, d'un La Galissonnière, sans voir ce que sera le riche Canada du xxe siècle, il a compris que cette colonie avait une valeur, un avenir; il a marqué avec soin tous les progrès accomplis pendant la dernière période de la domination française. Quand il se pose cette question, qui est la conclusion obligatoire d'un ouvrage sur le Canada au lendemain de la conquête anglaise : « Le Canada méritait-il le sacrifice de ce qu'il coûtait à la métropole [3] ? » S'il répond par un non, il se hâte

1. « Alors commencèrent, entre les Anglais et les Français de l'Amérique septentrionale, des hostilités plutôt autorisées qu'avouées par leurs métropoles. Cette guerre sourde convenait extrêmement au ministère de Versailles, qui, sans commettre sa faiblesse, réparait peu à peu les pertes qu'il avait faites dans les traités où il avait reçu la loi. Des échecs réitérés ouvrirent enfin les yeux à la Grande-Bretagne sur la politique de sa rivale. George II pensa qu'une situation équivoque ne convenait pas à la supériorité de ses forces maritimes. Son pavillon reçut l'ordre d'insulter le pavillon français sur toutes les mers... » Édit. 1783. Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 285.

2. Id., p. 300.

3. Id., p. 277.

de corriger ce non, en ajoutant que c'était le « fait de la puissance qui lui donnait des lois ». Ailleurs, il insiste sur la responsabilité du gouvernement de Louis XV en reconnaissant que « tout concourait à la prospérité des établissements du Canada s'ils eussent été secondés par les hommes qui semblaient y avoir le plus d'intérêt[1] ». Mais ce qu'on attend vainement de Raynal, c'est une expression de regret sur la colonie perdue, une phrase de commisération à l'adresse de ces soixante mille Français qu'on arrache à la France.

Est-ce à dire que Raynal appartienne à cette école qui proclame que la France doit renoncer à toute espèce d'expansion en dehors de l'Europe? Non, certes. Tandis que, si facilement, lorsqu'il s'agit du Canada, il accepte le fait accompli, il ne sait pas prendre son parti de l'abandon de la Louisiane. Il a une foi robuste dans l'avenir de la colonie du Mississipi. Ce qu'elle fût devenue, si la France ne l'eût point abandonnée, il en a la vision magnifique[2].

L'historien a fait pour la Louisiane le rêve de Perrette. Le pot au lait tombe et se brise en morceaux.

Louis XV fait cadeau de la Louisiane à son bon frère le roi catholique. Ici, Raynal est secoué d'une noble colère : « De quel droit un prince dispose-t-il d'un peuple qui ne consent pas à changer de maître? » Il y a là une belle déclamation qu'une indignation sincère soutient jusqu'au bout et qui se termine par une prosopopée :

« J'entends une voix qui crie du fond de l'Amérique :

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 282.

2. Id., pp. 248-251. — A remarquer que Voltaire partage l'admiration de Raynal pour la Louisiane : « En vérité, vous devriez bien inspirer à M. le duc de Choiseul mon goût pour la Louisiane. Je n'ai jamais conçu comment on a pu choisir le plus détestable pays du Nord, qu'on ne peut conserver que par des guerres ruineuses et qu'on eut abandonné le plus beau climat de la terre... Je vous déclare que si j'étais jeune, si je me portais bien, si je n'avais pas bâti Ferney, j'irais m'établir à la Louisiane ». — A M. le comte d'Argental, 1er novembre 1765. — VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, édit. Garnier. Corresp. IX, t. XLI, p. 48.

c'est la voix d'une nombreuse colonie. Elle dit à sa métropole :

« Que t'ai-je fait, pour me livrer à un étranger? ne suis-je pas sortie de ton sein? N'ai-je pas semé, planté, cultivé, moissonné pour toi seule? Quand tes vaisseaux m'exportèrent sur ces rivages si différents de ton heureux climat, ne me promis-tu pas de me couvrir toujours de tes armes et de tes voiles? N'ai-je pas combattu pour tes droits et défendu le sol que tu m'avais donné? Après l'avoir fertilisé de mes sueurs, ne l'ai-je pas arrosé de mon sang pour te le conserver? Tes lois faisaient ma gloire et ton nom mon honneur. J'ai tâché de l'illustrer ce nom, chez les nations même qui ne le connaissaient pas. Je t'avais fait des amis et des alliés parmi les sauvages. J'aimais à croire qu'un jour je pourrais être l'égale de tes rivaux, la terreur de tes ennemis. Mais non, tu m'as abandonnée. Tu m'a engagée, à mon insu, par un marché dont le secret même était une trahison. Mère insensible, ingrate, as-tu pu rompre, contre le vœu de la nature, les nœuds qui m'attachaient à toi par ma naissance même[1] !... »

Et Raynal s'étend longuement sur la résistance qu'opposent les habitants de la Nouvelle-Orléans à l'établissement de la domination espagnole et sur les impitoyables représailles qu'exerce le général O'Reilly[2].

Tout ce chapitre sur la Louisiane fait le plus grand honneur à la clairvoyance, à la générosité de Raynal. Il faut le louer d'avoir si énergiquement, et, sans doute, le premier, proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et en même temps d'avoir si bien compris quelle « puissante nation » la colonie du Mississipi devait être au siècle suivant.

A la vérité, sa protestation contre un abandon que rien ne peut justifier, et qui pèse lourdement sur la mémoire de

1. Edit. 1783, Neuchâtel et Genève, t. VII, liv. XVI, p. 255.

2. Id., pp. 256-260.

Choiseul, n'a pas été perdue. Cette voix qui crie du fond de l'Amérique a fini par être entendue. Manifestement, c'est sur la foi de Raynal que le Premier Consul a exigé de la cour de Madrid cette restitution de la Louisiane, qui devait, hélas ! de si près, être suivie de l'abandon définitif.

Pour le moment, cette douleur que l'historien ressent de la perte de la Louisiane ne peut que souligner l'indifférence avec laquelle il se résigne à la perte du Canada.

CHAPITRE IV

Le Canada sous la domination anglaise. Variations de Raynal.

Édition de 1770. — Édition de 1774 : le gouvernement paternel des Anglais; les Canadiens tout consolés. — Édition de 1780 : Raynal bien renseigné sur les sentiments des Canadiens et sur l'état du Canada.

La première édition de l'*Histoire philosophique* est de 1770. En 1770, il y a dix ans que le Canada a passé aux mains des Anglais, sept ans qu'ils en ont obtenu la cession par traité. Et l'on attend de l'historien qu'il nous apprenne ce qu'est devenue la Nouvelle-France sous la domination étrangère. Mais, soit qu'il n'en sache pas davantage, soit qu'il ne juge pas à propos de s'étendre sur le sujet, Raynal le traite sommairement :

« La cour de Londres a... donné au Canada, les lois anglaises autant qu'elles étaient compatibles avec un gouvernement purement royal et sans aucun mélange d'autorité populaire. Ses nouveaux sujets, rassurés contre les craintes des guerres futures, débarrassés de la défense des postes éloignés qui les arrachait à leurs habitations, privés du commerce des pelleteries qui a repris son cours naturel, ne sont plus occupés que de leurs cultures. À mesure qu'elles augmentent, leurs liaisons avec les Antilles deviennent plus vives, et bientôt elles seront considérables. Ce sera, désor-

mais, l'unique ressource d'un vaste pays où la France versait, autrefois, des sommes immenses, parce qu'elle le regardait comme le plus grand boulevard de ses îles méridionales[1]... »

Dans ce court paragraphe, une seule chose est exacte, et c'est un truisme. Il va de soi que le rétablissement de la paix est favorable aux Canadiens français. Mais sont-ils rassurés contre les guerres futures? Nous verrons avec quelle ardeur ils souhaitent la guerre de délivrance. Mais ont-ils renoncé à courir les bois? Pour leur compte personnel, ou de compte à demi avec les Anglais, ils continuent à poursuivre à travers le continent les animaux à fourrure. La Compagnie du Nord-Ouest[2] recrutera les trois quarts de ses chasseurs, de ses chefs de poste, et, quand elle luttera, à main armée, contre la Compagnie de la baie d'Hudson, le plus grand nombre de ses soldats, parmi les Français du Saint-Laurent. Raynal n'est pas mieux inspiré quand il veut prédire ce que sera le développement économique du Canada et qu'il limite son progrès à celui de son commerce avec les Antilles. Mais le tort le plus grave de l'historien c'est de passer sous silence ce qui est le plus intéressant, c'est de n'avoir pas un mot sur l'état d'âme des annexés. Ces renseignements si incomplets, ces considérations d'une justesse si discutable, Raynal les reproduit, sans la moindre variante, dans toutes les éditions qu'il donne en 1772 et en 1773.

En 1774, il se décide enfin à nous apprendre ce que sont devenus les Canadiens français. Il consacre, aux premières années de la domination française sur les bords du Saint-Laurent, un long et brillant morceau qu'il importe de citer de la première à la dernière ligne.

« L'acquisition d'un territoire immense n'est pas toutefois le plus grand fruit que la Grande-Bretagne doit retirer

1. Edit. 1770. Amsterdam, t. VI, liv. XVI, pp. 174-175.

2. Adolphe Ouimet. *La vérité sur la question métisse au Nord-Ouest*. Montreal, 1889, pp. 14-17.

de la prospérité de ses armes. La population considérable qu'elle y a trouvée est un avantage bien plus important. A la vérité, quelques-uns de ces nombreux habitants ont fui une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celle des qualités personnelles, de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société. Mais l'émigration de ces êtres méprisables, dont l'importance n'avait pour base que des coutumes barbares, a-t-elle dû être regardée comme une calamité? La colonie n'aura-t-elle pas beaucoup gagné à être débarrassée de tous ces nobles oisifs, qui la surchargeaient depuis si longtemps, de ces nobles orgueilleux qui y entretenaient le mépris de tous les travaux? Il faut que les terres soient défrichées, que ses forêts soient abattues, que ses mines de fer soient exploitées, que ses pêcheries soient étendues, que l'industrie et les exportations prennent de l'accroissement : il ne faut que cela.

« Le Canada a saisi cette vérité. Aussi, malgré les nœuds, ordinairement si forts, du sang, du langage, de la religion, du gouvernement ; malgré cette foule de liaisons et de préjugés qui prennent un si fier ascendant sur l'esprit des hommes, les Canadiens ont-ils paru tout consolés du grand déchirement qui les avait détachés de leur ancienne patrie. Ils se sont facilement prêtés aux moyens qu'employait la Cour de Londres pour fonder sur une base solide leur bonheur et leur liberté.

« On leur a donné les lois de l'Amirauté anglaise. Mais, à peine ont-ils aperçu cette innovation, parce qu'elles n'intéressaient guère que les conquérants, en possession de tout le commerce maritime de la colonie.

« Ils ont été plus attentifs à l'établissement des lois criminelles de l'Angleterre. C'était un des plus heureux présents que pût recevoir le Canada. Aux mystères impénétrables d'une inquisition barbare succédait une instruction calme,

raisonnée et publique ; un tribunal terrible, et accoutumé au sang, était remplacé par des pairs humains, plus disposés à reconnaître l'innocence qu'à présumer le crime.

« Les peuples conquis ont été plus touchés encore de voir leur liberté personnelle à jamais assurée par la fameuse loi de l'*Habeas Corpus*. Trop longtemps victimes des volontés arbitraires de ceux qui les gouvernaient, ils ont baisé la main bienfaisante qui les tirait de la servitude, pour les faire passer sous la protection des lois.

« Le soin de donner un Code civil au Canada a occupé ensuite le ministère britannique. Ce grand ouvrage, quoique confié à des jurisconsultes éclairés, laborieux et justes, n'a pas encore obtenu la sanction du gouvernement. Si le succès répond aux espérances, il se trouvera enfin une colonie qui aura une législation faite pour son climat, pour sa population et pour ses travaux.

« Indépendamment de ces vues paternelles, la Grande-Bretagne a pensé qu'il était dans les intérêts de sa politique d'amener, par des ressorts cachés, ses nouveaux sujets à l'amour des usages, de la langue, du culte, des opinions de la Métropole. Cette conformité est, en effet, généralement parlant, un des plus solides liens qui puissent attacher des colonies à la patrie principale. Mais nous soupçonnons que la situation actuelle des choses aurait dû faire préférer un autre système. L'Angleterre a aujourd'hui si fort à redouter l'esprit d'indépendance qui règne dans l'Amérique septentrionale, qu'il lui était plus avantageux peut-être de maintenir le Canada dans une sorte d'éloignement des autres provinces que de l'en rapprocher par des rapports qui peuvent les unir un jour trop étroitement[1] ».

Sur un point, sur un seul, il faut être d'accord avec Raynal. Il voit très bien que l'intérêt véritable de la cou-

1. Édit. 1774. La Haye, t. VI, liv. XVI, pp. 221-224.

ronne britannique n'est point, si tant est que cela soit possible, d'angliher, à tout prix, les nouveaux sujets et que, demeurés Français de langue, d'esprit, de mœurs, les Canadiens échapperont plus aisément à la propagande du séparatisme américain. Mais pour le reste, pour tout le reste, comme il se trompe, et comme, involontairement sans doute, il est injuste!

Si légitime que soit son aversion pour le privilège, a-t-il le droit d'attribuer à un refus de supporter l'égalité anglaise l'émigration de ces gentilshommes, de ces fonctionnaires qui ont repassé la mer pour continuer à servir leur roi et leur pays. On verra ce que fut au Canada cette domination « qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celle des qualités personnelles, de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société ». En attendant, on doit constater que le départ des anciens possesseurs de fiefs ne débarrasse point la colonie du régime féodal. Les Anglais se jettent avec avidité sur cette occasion d'acquérir à vil prix les seigneuries.

Mais Raynal ne s'est point contenté de porter un jugement téméraire sur les mobiles qui ont décidé à l'émigration la noblesse de la Nouvelle-France. Il s'en prend à la population canadienne française tout entière. Est-il autorisé à prétendre que les conquis se trouvent déjà tout consolés du grand déchirement qui les a séparés de la mère-patrie, à excuser, à expliquer, du moins, une désaffection aussi rapide par les bienfaits du régime anglais?

Pendant l'invasion, les Anglais prodiguent aux Canadiens les plus belles promesses. De son quartier général de l'île d'Orléans, Wolfe leur montre l'Angleterre, cette Angleterre, dont « l'exactitude à tenir ses engagements est connue, qui s'offre à les maintenir dans leurs droits et leurs possessions[1] ».

1. Proclamation du 27 juin 1759. Collect. Lévis. Lettres et pièces militaires, 1756-1760, p. 273.

L'année suivante, Murray est encore plus catégorique. Il exhorte les habitants « à avoir recours à un peuple libre, sage, généreux, prêt à leur tendre les bras, à les affranchir d'un despotisme rigoureux, et à les faire partager avec lui les douceurs d'un gouvernement juste, modéré et équitable[1] ».

Enfin, la capitulation de Montréal accorde aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine qui subsistera en entier, l'entière et paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers[2].

Comment sont tenues ces belles promesses, comment sont respectés ces engagements? A la vérité, on conçoit très bien que les Anglais en reculent l'exécution jusqu'à la paix. Mais, en 1763, par quel gouvernement remplacent-ils le régime militaire?

Le premier acte de Murray est d'exiger des nouveaux sujets le serment d'allégeance. C'est une formalité à laquelle les Anglais ont toujours attaché beaucoup d'importance. Ils viennent de l'imposer aux Boers. En elle-même l'exigence n'a rien de tyrannique, mais, dans la circonstance, il n'aurait pas fallu présenter aux Canadiens une formule, qui, en violation d'un article formel de la capitulation, obligeait des catholiques à rejeter la suprématie du siège de Rome.

En même temps, l'ordre du 7 octobre 1763 abolit les lois françaises pour leur substituer celles de la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pas de discuter ici sur la valeur relative des deux législations. On peut penser avec Garneau que la coutume de Paris, si habilement accommodée à l'état social et économique d'une colonie naissante, restait bien supérieure « à cet amas confus d'actes du Parlement et de décisions judiciaires enveloppées de formes compliquées et

1. Proclamation du 14 novembre 1751. Collect. Lévis. Lettres et pieces militaires, 1756-1760, p. 281.

2. Articles de capitulation (art. 27 et 37). Collect. Lévis. *Journal des campagnes du Chevalier de Lévis*, pp. 316-335.

barbares » qu'étaient les lois anglaises au XVIIIe siècle[1]. Mais la question n'est pas là. Ce qui, de la part des nouveaux maîtres, est vexatoire, ce n'est pas d'imposer leur code aux conquis, c'est de le faire avec cette hâte. Soumettre, du jour au lendemain, les Français du Canada à des lois qu'ils ignorent et dont ils n'ont pas même une traduction dans leur langue, c'est les livrer, sans défense, à l'exploitation des aventuriers qui ont accompagné les soldats d'Amherst.

A première vue, le gouvernement que le roi George III donne à ses nouveaux sujets paraît réaliser une partie des promesses qui ont été faites par les généraux victorieux. Il est plus libéral que le régime français. Le gouverneur général ne doit pas exercer sans contrôle le pouvoir exécutif et législatif. Il le partage avec un conseil où les fonctionnaires n'ont pas la majorité, et où, à côté des lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef et de l'inspecteur général des Douanes, siègent huit notables. Mais, parmi ces notables, Murray ne désigne qu'un seul Canadien français[2].

On établit aussi des tribunaux, un tribunal de première instance, le banc des plaids, un tribunal d'appel, le banc du roi[3]. Mais, pour être admis au nombre des magistrats ou même des jurés, il faut prêter le serment du test, c'est-à-dire renoncer à plusieurs des articles fondamentaux de la religion catholique[4].

Être catholique, rester catholique cela n'exclut pas seulement le seigneur et l'habitant des fonctions publiques, politiques, administratives, judiciaires. Un Canadien qui ne passe pas à la religion des vainqueurs ne peut pas exercer

1. Garneau. *Histoire du Canada*, 1882, vol. II, p. 396.
2. Id., pp. 397-398.
3. Id., p. 318.
4. Id., pp. 402-403.

les professions les plus modestes; il ne peut pas être chirurgien, pas même apothicaire[1]. Il est parqué dans une caste inférieure qui fournit des marchands et des laboureurs.

Tout est aux mains des quatre ou cinq cents Anglais et Ecossais[2] qui forment le premier convoi de l'immigration anglo-saxonne sur les bords du Saint-Laurent. Et ce qui rend intolérable cet état d'infériorité, où sont rejetés les descendants des défricheurs du sol, c'est l'indignité de ces nouveaux venus qui, par droit de conquète, deviennent leurs maîtres. Laissons-les juger par Murray. « Ce sont pour la plupart des hommes de basse éducation et les plus immoraux qu'il ait jamais vus[3]. » Il y a pis. Parmi ces gens qui valent si peu, ce sont ceux précisément qui valent encore le moins, ceux qui ne peuvent réussir par le travail honnête, qui sollicitent le plus âprement les fonctions judiciaires, et qui, par l'abstention des autres, les obtiennent. Ces singuliers magistrats, dont une moitié a fait banqueroute, cherchent naturellement à se refaire aux dépens du public. Un de leurs procédés favoris c'est d'augmenter le chiffre de leurs émoluments en multipliant les procès. Ils envoient dans les paroisses « des huissiers avec des citations en blanc à l'affût de toute querelle ou discorde légère parmi les habitants, les poussant à la suivre, les forçant en quelque sorte à plaider pour ce qu'ils auraient aisément réglé à l'amiable, leur faisant supporter des frais extravagants ». On pourrait croire que le réquisitoire est de mauvaise foi, que les griefs sont, outre mesure, grossis par les rancunes patriotiques de quelque Français du Canada. Non pas. Du premier au dernier mot,

1. Pétition des habitants français, sans date, probablement de 1765. — *Archives Canadiennes*, Ottawa. Collection Haldimand, B. VIII, p. 121.

2. Quatre cent cinquante méprisables cantiniers et trafiquants. — Murray à lord Shelburne, 20 août 1666. — *Archives Canadiennes*. Ottawa. Collection Haldimand. B. VIII. p. 1.

3. Id., *loc. cit.*

l'accusation est bel et bien soutenue par Carleton, successeur de Murray[1].

Pour les aider à supporter une pareille tyrannie, pour les aider dans tous les efforts qu'ils font pour la secouer, les Canadiens ont heureusement la bienveillance de leurs gouverneurs. Murray qui a été un ennemi sans pitié, un conquérant sans scrupules, n'a pu s'empêcher de concevoir une vive sympathie pour cette petite nation de soldats qu'il a eu tant de peine à vaincre. A son sujet il ne tarit pas d'éloges[2]. Murray paye cher sa sympathie pour les Canadiens. Les marchands du Canada le font accuser par les marchands de Londres. Il est rappelé, en 1766, n'a point de peine à se justifier, mais pourtant ne revient pas en Amérique. Son successeur Carleton pense de même, agit de même. Il appuie la pétition de ces seigneurs et propriétaires de fiefs dans l'île de Montréal qui réclament « que tous les sujets de cette province, sans distinction de religion, soient admis à toutes les charges, sur le seul motif du talent et du mérite personnel[3] ». En 1770, il va en Angleterre plaider la cause des nouveaux sujets.

Carleton n'accuse pas à la légère. Il a mené une enquête des plus sérieuses, nommé une commission pour étudier l'administration de la justice par les juges de paix. Il y a fait entrer William Hey, le juge en chef, le Suisse Cramahé, Thomas Dunn, Walter Murray, Colin Drummond. La commission a rédigé un rapport sur les agissements de ces singuliers magistrats[4]. En voici le passage le plus édifiant :

1. Carleton à lord Hillsborough. Québec, 28 mars 1770. — *Archives Canadiennes*, Ottawa. Papiers d'État, Q. VII, p. 7.

2. Voir page 44.

3. Pétition des seigneurs de Montréal, sans date, probablement de 1768. *Archives Canadiennes*. Collection Haldimand. B. VIII, p. 199.

4. Rapport de la commission chargée d'étudier l'administration de la justice par les juges de paix. Québec, 29 août et 11 septembre 1769. — *Archives Canadiennes*, Ottawa. Q. VI, p. 147. — Traduit dans le *Rapport sur les Archives du Canada*, 1890, pp. 3-5.

« Comme c'est communément leur pratique et leur mode ordinaire de procéder que de faire saisir les terres et d'en ordonner la vente pour le paiement d'une dette toujours minime, ou, au cas où il n'en a point, d'envoyer le débiteur en prison, nous pensons que pas n'est besoin d'insister davantage sur les tristes conséquences de cet état de choses et sur la misérable servitude à laquelle se trouve réduit un peuple dont les personnes et les biens sont ainsi exposés.....

« S'il pouvait encore manquer quelque chose pour mettre au comble la misère de ce peuple, ce serait de penser que ces pouvoirs, qui avaient originairement pour but d'accommoder le poursuivant et de faciliter le cours de la justice, deviennent l'instrument même de son oppression et de sa ruine, et qu'au lieu d'offrir un moyen expéditif et peu coûteux d'obtenir le recouvrement de faibles créances, ces pouvoirs font instituer ou tolèrent un mode de procédure si compliqué et si dispendieux que (à ne citer qu'un exemple où les frais d'instance, pour une dette de onze livres, se sont montés à quatre-vingt-quatre livres) cela doit, ou détourner le créancier d'intenter une action pour recouvrer une créance légitime, mais minime, ou le ruiner, lui ou la partie adverse, et peut-être tous les deux, dans cette poursuite; ce qui probablement arrivera toujours quand un juge de paix regardera son emploi comme une charge lucrative, ce qui ne manquera jamais d'advenir si cet emploi est son principal sinon son seul moyen d'existence..... »

On n'entend pas diminuer le mérite du général Carleton. Mais il faut se rendre compte que sa générosité a pour point de départ sa prévoyance. Dès 1765 [1], la révolution se prépare dans les Treize Colonies et le représentant de George III à

1. Le bill du Timbre est de 1765. — La suspension de l'Assemblée législative de New-York est de 1767. — C'est en 1770 qu'éclatent à Boston les premières rixes entre les Américains et les soldats anglais.

Québec a compris qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour réconcilier les Canadiens avec la domination anglaise. Les événements, en se précipitant, vont donner raison à Carleton. La Grande-Bretagne se résignera à accorder aux nouveaux sujets une partie de ce régime de liberté qu'on leur a promis, en son nom, pour les désarmer. Par l'acte de 1774, elle les dispensera du serment du test, elle les admettra à prendre part au gouvernement de leur pays [1].

Dans les quinze premières années de la domination britannique au Canada où est ce gouvernement « aux vues paternelles », que Raynal nous montre si préoccupé de « fonder sur une base solide le bonheur et la liberté des Canadiens »? Jusqu'en 1774, on le cherche en vain.

Et comment veut-on que le régime, qui a été si durement apprécié par les Murray et les Carleton, ait fait oublier la France à ces Français d'Amérique qui, encore aujourd'hui, après un siècle et demi, et alors qu'ils ont conquis toutes les libertés anglaises, gardent à l'ancienne mère-patrie une affection filiale.

Aussi bien, sur les bords du Saint-Laurent, la tradition populaire conserve pieusement la mémoire des patriotes qui n'ont jamais voulu être Anglais. Il a réellement existé ce Jean Sauriol qui, pour son compte, continue la guerre, et, avant de succomber, tue autour de Montréal tant et tant de soldats d'Amherst [2], et ce Cadot qui, au Sault Sainte-Marie, plus de vingt ans, maintient le drapeau blanc fleurdelisé [3]. Mais les plus héroïques de ces héros sont encore les « excommuniés ». Les nouveaux sujets étaient tenus à prêter le serment d'allégeance au roi de Grande-Bretagne et d'Irlande. Un certain nombre s'y refusa opiniâtrement. Cette résistance dura si longtemps que l'évêque de Québec

1. Garneau. *Histoire du Canada*. 1882, vol. II, p. 433, 437.
2. Fréchette. *La légende d'un peuple*. Montréal, 1897, pp. 182-192, et note 30.
3. Id., pp. 201-213, et note 3..

crut devoir intervenir. Mgr Briand a-t-il voulu éviter de cruelles représailles, a-t-il redouté pour les Canadiens le sort des Acadiens? Ceux qui tentent de l'excuser lui ont, du moins, trouvé cette excuse. Quoi qu'il en soit, il excommunia tous ceux qui ne se résignaient pas à s'avouer Anglais. Les foudres épiscopales ne brisèrent pas toutes les résistances. Il y eut « cinq excommuniés », deux femmes et trois hommes qui

« Ne voulurent servir d'autre Dieu que la France »

et qui, plutôt que de reconnaître le roi étranger vécurent et moururent en outlaws. Dans ce Canada si profondément, si naïvement catholique, pour oser braver la mise hors de l'Église, on peut se demander de quelle trempe était l'amour que professaient pour la France Marguerite, Laurent et Jean-Baptiste Racine, Félicité et Pierre Cadrain[1].

Mais nous avons mieux que la tradition populaire et c'est le témoignage même des conquérants. Au début, ils se font quelques illusions. Ce peuple écrasé par l'effort surhumain de la défense et la brutalité de l'invasion paraît une matière inerte, éminemment malléable, à lequelle on donnera facilement la nouvelle effigie.

Murray pense qu'il faudrait peu de chose pour satisfaire les conquis. Il les voit déjà réconciliés avec la domination anglaise[2]. Haldimand va plus loin. Dix-huit mois après l'embarquement des soldats de Levis, il assure que le retour des Français « mettrait les habitants au désespoir[3] ». En 1769, il annonce triomphalement que les Canadiens vont bientôt tous parler l'anglais[4]. Mais Murray ne fait que passer à

1. FRECHETTE. *La légende d'un peuple*. Montréal, 1897. pp. 193-199 et note 31.
2. Murray à Halifax, 29 octobre 1764, *Archives Canadiennes*. Ottawa, papiers d'État, Q. II, p. 233.
3. Haldimand a Amherst, 25 août 1762, *Archives Canadiennes*. Ottawa, collection Haldimand, B. I, p. 216.
4. Haldimand à Gage, 10 janvier 1769, *Archives Canadiennes*. Ottawa, collection Haldimand, B. IV, p. 2.

Québec, et Haldimand inspire peu de confiance. Le Suisse mercenaire ne tient-il pas, avant tout, à faire sa cour à ses patrons de Londres, à ne leur mander que d'agréables nouvelles? Carleton, qui a gouverné le Canada de 1766 à 1778, qui y est revenu plus tard avec le titre de lord Dorchester, est aussi bon militaire que Murray et Haldimand. C'est, de plus, un administrateur habile, un observateur sagace. Carleton a de l'état d'âme des Canadiens une toute autre opinion que Murray et Haldimand. En 1768, lord Hillsborough lui a signalé le bruit, qui court à Londres, d'une révolte décidée par les Canadiens. Et Carleton de lui répondre : « Nonobstant, l'obéissance décente et respectueuse qu'ils ont prêtée jusqu'ici au gouvernement du roi, je ne doute pas moindrement de leur attachement secret à la France... Quand je pense que la France possède naturellement l'affection de toute la population..., le fait de n'avoir point découvert une correspondance secrète contre la sûreté de l'État n'a jamais été une preuve pour moi qu'elle n'a pas existé jusqu'à un certain point[1] ». Cramahé est encore plus affirmatif. Il écrit, en 1774, à lord Dartmouth : « Il n'y a pas de doute que, dans le cas d'une rupture, les Français n'essaient de reprendre leur ancienne allégeance[2]. » Enfin, l'année suivante, le juge en chef Hey fournit l'explication de cet optimisme de Murray et d'Haldimand qu'il avoue avoir partagé. Il a longtemps prôné la fidélité, la soumission, la gratitude des Canadiens. Il se rend compte que tout cela venait de la crainte[3].

Il reste à se demander pourquoi l'historien a écrit ces pages qui le font ainsi prendre en flagrant délit d'ignorance,

1. Carleton à lord Hillsborough, 20 novembre 1768. *Archives Canadiennes*, Ottawa, papiers d'État, Q. II, p. 890.

2. Cramahé à Dartmouth, 30 juin 1774. *Archives Canadiennes*. Ottawa, papiers d'État, Q. X, p. 76.

3. Hey au lord Chancelier, 28 août au 17 septembre 1775. *Archives Canadiennes*. Ottawa, papiers d'État, Q. XII, p. 203.

de légèreté, d'injustice. A-t-il été trompé par quelque correspondant d'Outre-Manche? On préfère supposer qu'il a bâti son jugement sur des prémices fausses. Philosophe, il n'aura pu admettre que le regret de la patrie perdue résistât chez les annexés à la satisfaction d'être bien gouvernés. Anglomane, il se sera persuadé que les Anglais ne pouvaient établir au Canada que le plus libéral, le plus équitable des gouvernements. Il est enfin possible, et cela lui vaudrait des circonstances atténuantes, qu'il n'ait tracé ce tableau enchanteur des débuts de l'Angleterre dans sa nouvelle colonie, qu'après avoir connu l'acte de 1774, soit qu'il eût déjà été voté, soit qu'il fût encore en discussion devant les Communes. Il en aura conclu que le ministère de Londres s'était, dès le premier jour, employé à fonder sur une base solide, le bonheur et la liberté des Canadiens.

Il était pourtant facile à Raynal de connaître la vérité. Il avait si peu de route à faire pour joindre les émigrés Canadiens. A Paris, à Versailles, en Touraine, où on les avait cantonnés, il eût trouvé quelques-uns de ces anciens officiers et de ces anciens fonctionnaires de la Nouvelle-France, qui restaient en rapport avec leur pays d'origine, et qui, tous, savaient à quoi s'en tenir sur le prétendu libéralisme des Anglais, la prétendue défection des Canadiens. En somme, ceux qui disent la vérité sur ce que sont devenus les Canadiens entre les deux dates déplorables, celle de la conquête étrangère et celle de l'abandon par la mère-patrie, entre 1760 et 1783, ce sont les poètes du Canada. Ce sont eux qui répondent le mieux à Raynal. Oui, les Canadiens du lendemain et du surlendemain de la conquête, tels qu'ils ont été, c'est Crémazie qui les a peints dans son *Drapeau de Carillon*.

De nos bords s'élevaient de longs gémissements,
Comme ceux d'un enfant qu'on arrache à sa mère;
Et le peuple attendait plein de frémissements,
En implorant le ciel dans sa douleur amère,

Le jour où pour la France et son nom triomphant
Il donnerait encore et son sang et sa vie;
Car, privé des rayons de ce soleil ardent,
Il était exilé dans sa propre patrie[1].

Raynal a pu être léger et crédule. Il n'a point cessé d'être de bonne foi. Il ne peut pas s'opiniâtrer dans ces erreurs, dans ces injustices. Qui l'a renseigné sur le véritable état des choses, sur le véritable état des esprits au Canada? On ne sait. Mais le fait est que dans l'édition de 1780[2] il rétablit longuement, telle qu'elle est, la vérité. Sur un seul point il ne se résigne pas à se déjuger : « les lois criminelles anglaises sont le plus heureux présent que peut recevoir le Canada ». Mais c'est là toute la part de l'éloge. Pour le reste, Raynal se lance à fond dans la critique.

Il dit son fait au régime militaire qui, pendant quatre ans, exerce sur les conquis son maladroit arbitraire. Il juge à leur vraie valeur ces lois civiles du Royaume-Uni, qui, même avant la revision de Pothier, supportent si mal la comparaison avec la coutume de Paris. La rétractation est complète. Celui qui naguère trouvait si naturel que les vainqueurs s'efforçassent d'imposer l'usage de leur langue aux vaincus et qui se persuadait qu'ils y réussiraient si vite, s'indigne maintenant que l'on prétende imposer à des Français un code qui n'est pas rédigé en français. En même temps, il reconnaît qu'il y a eu oppression des consciences et qu'à demeurer catholique un Canadien se condamnait à ne point jouir, dans leur plénitude, des droits du citoyen.

Sans hésiter l'historien va jusqu'à la conclusion qui s'impose : un peuple moins habitué que les Canadiens à « l'obéissance aveugle » se fut révolté. Cet anglomane est désabusé. Même après l'octroi de la constitution de 1774, il

1. Crémazie, Œuvres complètes, Montréal, 1883, p. 129.

2. État du Canada depuis qu'il a passé sous la domination britannique, édit. 1780, Genève, in-4°, t. IV, liv. XVII, pp. 196-200.

n'a pas confiance dans la sincérité du ministère de Londres. L'institution du Conseil des Vingt-trois lui apparait comme une duperie, comme un trompe-l'œil. Le Canadiens français en sont toujours à attendre cette liberté anglaise qu'on leur a promise.

Mais il ne s'agit pas seulement de savoir si les conquérants ont plus ou moins bien gouverné le pays conquis, et comment les habitants de l'ancienne Nouvelle-France acceptent la destinée qui leur a été faite par le traité de Paris. Une autre question se pose : La colonie a-t-elle réparé les maux de la guerre, relevé les ruines de l'invasion? Et Raynal qui, cette fois, s'est consciencieusement documenté, nous donne un état du Canada sous la domination anglaise, où par un effort qui est, pour lui, singulièrement méritoire, il sait allier à la précision des renseignements une parfaite simplicité de style.

Ce qui le frappe d'abord c'est l'accroissement de la population. En seize ans, rien que par l'accumulation de ses excédents de naissances, elle a passé de soixante à soixante-dix mille habitants à cent trente mille. Raynal exagère un peu[1]. Qu'importe! Ce n'en est pas moins un résultat magnifique. Mais pourquoi Raynal a-t-il attendu que les Français du Canada soient passés sous la domination britannique pour s'apercevoir qu'ils peuplent avec une rapidité qui n'a été surpassée nulle part? Quand il attribue ce merveilleux essor uniquement à la paix, à l'aisance, à la multiplication des travaux, il a l'air d'en faire honneur aux nouveaux maîtres.

La vérité, c'est que la fécondité de la race est toujours restée la même, en paix et en guerre, par les vaches maigres et par les vaches grasses, sous le règne français et sous le règne anglais. En même temps que les Canadiens ont doublé leur effectif, ils ne se sont point laissé entamer. C'est à peine si

1. Recensement de 1765, 69.810. — Recensement de 1784, 113.012. — *Censures of Canada, 1665 to 1871*. Ottawa, 1876, vol. IV, pp. 64-65, 74.

les Anglais ont pu établir un millier de fonctionnaires et de marchands dans les villes du Saint-Laurent.

Le pays « s'est tiré du chaos où une guerre malheureuse et destructive l'avait plongé ». Il a payé ses dettes. Il développe, par un progrès continu, toutes ses richesses. Mais de quelle richesse nouvelle l'ont doté les conquérants? Il y a beau temps que la terre laurentienne produit du froment, du lin, du chanvre, du tabac, nourrit des bœufs et des chevaux. Un progrès tout à fait inattendu de Raynal : le commerce des pelleteries est plus productif que jamais. Mais à qui le doit-on, si ce n'est aux Canadiens qui « plus actifs que leurs voisins, plus habiles à traiter avec les sauvages, sont parvenus à resserrer les liaisons de la baie d'Hudson et de la Nouvelle-York? »

Quelle est donc la part des Anglais? Ce peuple de la mer n'a pas même réussi à augmenter le nombre et la valeur des pêcheries. Voire, il a laissé péricliter les constructions navales.

La Nouvelle-France prospère, cela est hors de doute. Elle croît simultanément en hommes, en richesses. Mais dans ces heureux résultats faut-il reconnaître les bienfaits de la domination britannique? Sommes-nous réduits à avouer que le Canada a gagné à changer de maîtres? Cet humiliant aveu nous est épargné. Au peuplement, à l'enrichissement du Canada, la participation de l'Angleterre, du moins de 1763 à 1780, est demeurée minime. Elle n'a même pas su garder le pays du Saint-Laurent de l'invasion des Insurgents. On fait enfin une découverte qui a vraiment de quoi déconcerter les admirations préconçues de Raynal, et c'est que le Canada coûte à sa seconde métropole comme il coûtait à la première. En défalquant les frais de la guerre, l'administration civile du Canada revient à 625,000 livres. Les droits d'entrée sur les vins, les liqueurs, les mélasses, les couleurs, les verres en remboursent 225,000. 400,000 livres restent à

la charge du gouvernement de Londres. Et cela ne veut pas dire que les Anglais s'y prennent mal. Mais, si expérimentés colonisateurs qu'ils soient, nos rivaux ne peuvent pas plus que nous accomplir ce miracle d'entretenir avec ses propres ressources une colonie qui n'a point atteint l'âge adulte. Tout de même, que ces premières années du régime anglais au Canada aboutissent à la réhabilitation du régime français, voilà qui est aussi imprévu que réconfortant.

Ce Canada, qui a déjà tant de valeur et auquel tout promet un bel avenir, ce Canada qui, à si peu de chose près, est en 1780 aussi français qu'en 1760, il semble impossible que l'historien, comme prix de notre intervention victorieuse en Amérique, ne réclame pas sa rétrocession.

CHAPITRE V

La guerre d'Amérique. — La condamnation de Raynal. Conclusion.

Raynal et la Révolution d'Amérique. — Il ne veut pas que l'on reprenne le Canada. — Ceux qui pensent comme Raynal. — Hésitation de l'opinion. — La condamnation de Raynal par le Parlement et par la Sorbonne fait une réclame extraordinaire à l'*Histoire philosophique*. — Un exil triomphal. — Le plus grand succès de librairie du XVIIIe siècle. — Raynal et Bonaparte. — Conclusion.

Les succès de l'alliance franco-américaine ont posé, à nouveau, la question de domination dans l'Amérique du Nord. De la baie d'Hudson au golfe du Mexique il semble que l'empire colonial britannique soit en train de se dissoudre. L'heure n'est-elle pas venue pour la France de reprendre pied sur les bords du Saint-Laurent, de recouvrer les enfants perdus en 1763? Quelle solution va proposer à l'opinion française l'historien du Canada ?

Raynal, dans son édition de 1774, nous a raconté les débuts de la querelle entre la Grande-Bretagne et les Américains[1]. Mais on sent qu'il a peine à prendre parti. Il ne peut donner tort à la métropole. N'est-ce pas pour délivrer les colonies « des inquiétudes qui les tourmentaient qu'elle s'est engagée dans une guerre qui a multiplié ses dettes » et n'est-elle pas fondée à leur « faire porter une partie de son

1. Edit. 1774. La Haye. t. VII. liv. XVIII, pp. 160-178.

fardeau[1] ? » Il reconnaît, d'autre part, que « si le Nouveau Monde a refusé du secours à l'ancien c'est qu'on exigeait de lui ce qu'il suffisait de lui demander » et que, dans la circonstance, « ses refus n'étaient point caprice, mais jalousie de ses droits[2] ».

Dans tous les cas, au contraire de tant de Français qui voient avec satisfaction naître et grandir un conflit dont ils attendent le démembrement de l'empire britannique, Raynal se désole à la pensée ques les Insurgents puissent « embrasser un système absolu d'indépendance. » Il se persuade « qu'un divorce éternel avec la Métropole serait un très grand malheur pour les colonies anglaises[3]. » Il prévoit encore, mais ceci est surtout à l'adresse de l'Espagne, que le schisme des Treize colonies doit entraîner, dans les deux Amériques, l'émancipation générale des colonies européennes. Et c'est pourquoi, au nom de leur intérêt bien entendu, il engage les nations rivales de l'Angleterre à ne pas précipiter la révolution « par leurs insinuations ou par des secours clandestins[4] ».

Si l'on veut, au reste, pénétrer la pensée véritable du philosophe ce n'est pas dans l'*Histoire des deux Indes* qu'il faut la chercher. Il la donne tout entière, sans réticences, sans concession à l'opinion courante, dans un livre qui a été publié à Dublin en 1781, c'est-à-dire pendant son exil, sous le titre de *La Révolution de l'Amérique*[5]. Raynal y fait de sombres prophéties. Il voue à l'anarchie l'Amérique vic-

1. Édit. 1774, La Haye, t. VII, liv. XVIII, p. 163.
2. Id., pp. 169-170.
3. Id., pp. 182-183.
4. Id., p. 185.
5. La *Révolution de l'Amérique* est-elle réellement de Raynal ? Il est vraiment difficile de ne pas se prononcer pour l'affirmative avec M. Aulard. « Dans l'article Raynal, de la *Biographie Michaud*, on nie que cet ouvrage soit l'œuvre de Raynal, et Quérard fait chorus, mais sans donner aucune raison. C'est le style, ce sont les idées de Raynal. Le livre fut publié sous son nom. Thomas Payne en fit paraître une réfutation, Raynal n'en désavoue pas la paternité, et aucun contemporain, que je sache, ne mit en doute que Raynal n'en fut l'auteur. » AULARD. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 4, note 1.

torieuse. La *Révolution de l'Amérique* provoque une vigoureuse réfutation de Thomas Payne[1].

Raynal n'a été écouté ni en Amérique ni en Europe. Les Américains ont pris les armes. Ils ont proclamé leur indépendance. Ils ont obtenu l'alliance de la France et de l'Espagne, et dès les débuts de la guerre, il semble bien que la coalition soit assurée de l'emporter. Faut-il réclamer le Canada? Faut-il le donner aux Américains? Faut-il le laisser aux Anglais?

Très nettement Raynal se prononce contre le retour à la France de la colonie perdue. Il s'efforce de convaincre les Français de la nécessité, d'une politique d'absolu désintéressement. Il les adjure de ne pas oublier « que tout domaine séparé d'un état par une grande distance est précaire, dispendieux, mal défendu et mal administré... que renoncer à une contrée que diverses puissances revendiquent, c'est communément s'épargner des dépenses superflues, des alarmes et des guerres et que le céder à l'un de ceux qui l'envient, c'est lui faire présent des mêmes calamités[2]. »

Mais que fera-t-on du Canada après la victoire? Raynal accepterait à la rigueur que l'on abandonnât aux Américains l'ancienne Nouvelle-France. Mais, et c'est le conseil qu'il donne à Versailles et à Madrid, la solution la plus heureuse demeure pour lui de laisser subsister, dans le nord de l'Amérique, « deux puissances qui s'observent, qui se contiennent, qui se balancent[3]. » Raynal réclame le maintien de la domination anglaise au Canada.

1. Thomas PAYNE. *Lettre adressée à l'abbé Raynal sur les affaires de l'Amérique septentrionale où l'on relève les erreurs dans lesquelles est tombé cet auteur en rendant compte de la Révolution de l'Amérique*, traduite de l'anglais.... *Recueil des diverses pièces servant de supplément à l'histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, par Guillaume-Thomas Raynal. Genève, J.-L. Pellet, 1783.

2. Édit. 1780. Genève, in-4, t. IV, liv. XVI, pp. 157-158.

3. « Quelle doit être la politique de la maison de Bourbon si elle est victorieuse ? » Id., liv. XVIII, pp. 452-455.

Au surplus, si Raynal est le seul, parmi les philosophes français, à ne pas embrasser chaleureusement le parti des Insurgents contre les Anglais, quand il préconise le renoncement à toute revendication territoriale dans l'Amérique du Nord, il faut bien reconnaître qu'il est en bonne et nombreuse compagnie. Avec Choiseul qui assure « que la Corse est plus utile, de toutes manières, à la France que ne l'était où ne l'aurait été le Canada[1] », avec Turgot qui professe qu'il n'y a plus d'intérêt à posséder aucune espèce de colonies[2], beaucoup d'hommes de valeur pensent que nous n'avons rien à gagner à nous étendre en dehors de l'Europe.

Voici un excellent officier qui a été un des défenseurs de la Nouvelle-France, l'ingénieur militaire Desandrouins. Dès qu'il apprend que le roi va envoyer un corps expéditionnaire en Amérique il sollicite l'honneur d'en faire partie, et il envoie à Montbarrey et à Sartines un long mémoire où il fait voir combien il importe de soustraire le Canada à la domination anglaise et comment on pourra reprendre Québec[3].

Le lieutenant-colonel Desandrouins est bien renseigné sur l'état d'âme des Canadiens. Il sait quelles sont leurs dispositions « contre le gouvernement tyrannique de l'Angleterre ». Il ne doute pas de leur fidélité à l'égard de leur ancienne mère-patrie. Il fait état, à l'avance, des nombreux détachements que les habitants fourniront pour l'investissement de Québec. Tout au plus pense-t-il qu'il faudrait déjouer les intrigues de l'évêque que Carleton « a su corrompre » et qu'on serait peut-être forcé, pour rassurer leur conscience, en les dégageant de toute obligation à l'égard de George III, de faire prêter un nouveau serment aux sei-

1. *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, 1790, t. I, p. 104.

2. Mémoire sur la manière dont la France et l'Espagne devraient envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies. TURGOT. *Œuvres*. Guillaume, t. II, pp. 551-585.

3. DESANDROUINS. *Mémoire sur le Canada*. Sarrelouis. 26 août 1778. Collect. Levis. Lettres et pièces militaires, pp. 319-340.

gneurs, aux magistrats, aux prêtres, aux capitaines de milice.

Après cela, on croit pressentir ce que sera la conclusion de l'ingénieur militaire. Il va revendiquer le Canada pour la France. Aucunement. Desandrouins est tout résigné à ce qu'on laisse passer cette occasion sans en profiter. Il a entendu dire que le roi avait promis de ne point réclamer la colonie perdue. Il approuve le roi qui a agi « par les vues d'une sage politique ». En cas de victoire, il demande que le Canada soit libre, et, au besoin, allié des Américains.

Avec lui, et cela est capital, Raynal a encore celui-là même qui, au moment de cette crise, dirige notre action extérieure. S'il y eut jamais en France un ministre des affaires étrangères qui fut résolu à pratiquer la politique des mains nettes, ce fut Vergennes. Vergennes « rejetait comme de dangereuses chimères les projets qui tendaient à étendre les frontières de la France[1] ». A la vérité, il admettait bien que, par suite des événements, nous pourrions recouvrer une partie des possessions que les Anglais nous avaient enlevées en Amérique, comme la pêche de Terre-Neuve, celle du golfe Saint-Laurent, et l'île Royale; mais, dans les notes que Girard rédigeait par son ordre, il ajoutait : « on ne parle pas du Canada[2] ».

De cette renonciation au Canada, Vergennes a, du reste, donné la raison. Le représentant espagnol à Philadelphie, Miralès, avait déclaré qu'il serait d'une bonne politique que la France « serrât » les colonies émancipées par le Nord tandis que l'Espagne les serrerait par le Sud. Vergennes se hâte de décliner l'invitation. Il est convaincu que

1. Papiers de Hennin. — DONIOL. *Politiques d'autrefois : le comte de Vergennes*, pp. 98-100.

2. Réflexions sur la situation actuelle des colonies anglaises et sur la conduite qu'il convient à la France de tenir à leur égard, rédigées par Gerard sur l'ordre de Vergennes en 1775. Cité par DONIOL. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, t. I, p. 242.

« nos possessions sur le continent américain ne seraient propres qu'à inspirer de la méfiance aux Américains et qu'à les rapprocher insensiblement de la Grande-Bretagne[1] ».

Mais toute la France ne pense pas comme Choiseul, Turgot, Desandrouins et Vergennes. Sans doute, avant Chateaubriand[2], il n'y a personne dans notre pays pour comprendre la gravité du désastre que nous avons subi en Amérique. On est pourtant certain que les débuts de la Révolution américaine avaient paru à la cour de Versailles « une occasion heureuse pour récupérer le Canada, la Louisiane et le cours du Mississipi[3]. » Et la preuve que ce sentiment existe et qu'il peut déterminer un courant d'opinion c'est que les Américains en prennent ombrage. En 1778, lorsque Lafayette lui offre des soldats français pour la conquête du Canada, Washington fait part de ses inquiétudes au président du Congrès. Le général en chef a peur que la proposition ne soit inspirée par le cabinet de Versailles. Il se demande si l'appel ne partira pas des Canadiens eux-mêmes; enfin « il croyait lire dans la figure de quelques personnes autre chose que le zèle désintéressé de simples alliés[4] ».

L'opinion publique a besoin d'être éclairée, dirigée. D'ins-

1. Doniol. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, t. III, p. 570.

2. « En traçant ce tableau d'un monde sauvage, en parlant sans cesse du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises dans l'Amérique, j'étais poursuivi d'une idée pénible : je me demandais comment le gouvernement de mon pays avait pu laisser périr ces colonies, qui seraient aujourd'hui pour nous une source inépuisable de prospérité... Nous possédions au delà des mers de vastes contrées qui pouvaient offrir un asile à l'excédent de notre population, un marché considérable à notre commerce, un aliment à notre marine... Nous sommes exclus du nouvel univers, où le genre humain recommence. » Chateaubriand. *Voyage en Amérique. — Voyages en Amérique, en Italie, au Mont-Blanc.* Nouvelle édition, Garnier, pp. 230-231.

3. Abbé Georgel. *Mémoires*, t. I, p. 431.

4. Washington au Président du Congrès. Frederiksburg, 14 novembre 1778. Sparks, t. VI, p. 146. — Traduction Guizot, t. III, p. 413. — Doniol. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, t. IV, pp. 39-40.

tinct, elle attendrait d'une victoire remportée sur l'Angleterre la revanche complète de la défaite infligée par l'Angleterre, elle réclamerait les territoires cédés en 1763.

C'est à ce moment que Raynal vient lui assurer que le Canada ne doit pas être reconquis, que les Canadiens ne valent pas la peine d'être regrettés. Ce qu'est le crédit, l'autorité de Raynal on le sait déjà. Dès le premier jour, il a pour lecteur tout ce qui s'enrôle dans l'armée philosophique. A partir de 1781, son succès va être multiplié par le coefficient d'une éclatante réclame. Le Parlement et la Sorbonne condamnent Raynal.

Un livre comme l'*Histoire philosophique* ne pouvait échapper à la persécution. Même on s'étonne qu'il soit épargné si longtemps. On voit là une preuve de plus que Raynal a su se ménager des protections puissantes. Une première alerte en 1775. Le bruit court que les poursuites sont ordonnées, que Raynal a dû s'enfuir. Et Voltaire, qui, de Ferney, ne peut vérifier l'exactitude de la nouvelle, est tout en émoi. Il voit d'où part le coup qui frappe l'audacieux philosophe. Il dénonce la coalition des jansénistes et des pharisiens. Il déplore qu'il n'y ait plus moyen, chez les Welches, de penser honnêtement sans être exposé à la fureur des barbares[1]. Raynal et Voltaire en seront quittes pour la peur. En 1778, dans ce dernier voyage à Paris qui est son apothéose, Voltaire retrouve Raynal. Mais l'heure de la persécution est proche. Le 14 décembre 1779, un arrêt du Conseil interdit l'entrée de l'*Histoire philosophique* dans le royaume[2].

Un autre eût fait le mort. C'est le moment que Raynal

1. 26 novembre 1775. A M. le comte d'Argental. VOLTAIRE. *Œuvres complètes*, edit. Garnier. Corresp., t. XVII, p. 430.

2. Interdiction qui n'est du reste suivie d'aucun effet. « Quelque rigoureux qu'aient été les ordres envoyés à toutes les barrières du royaume pour défendre l'entrée de la nouvelle édition de l'*Histoire des deux Indes*, on a trouvé le secret d'en faire introduire un très grand nombre d'exemplaires ». GRIM et DIDEROT. *Correspondance littéraire, politique et critique*, avril 1781, t. X, pp. 421-424.

choisit pour publier une nouvelle édition de son livre, où il se nomme [1], et où il censure, sur le ton le plus vif, la politique du ministère qui vient de s'allier aux Américains [2]. Une telle bravade n'a qu'une explication : Raynal provoque la persécution; il en attend la consécration définitive de sa gloire. Telle est du moins l'opinion du mieux informé de ses biographes, Durosoir. Ses ennemis vont beaucoup plus loin. Ils lui attribuent un autre dessein d'un machiavélisme extraordinaire. Raynal se rend compte qu'il ne se fera jamais accepter comme l'auteur véritable de l'*Histoire philosophique*. Il n'a qu'un moyen d'affirmer son droit de propriété, de le mettre à l'abri de toutes les revendications. Il se fait condamner. Ses collaborateurs vont-ils réclamer le droit de partager son châtiment? Il sait bien que non [3]. Quant à lui, il n'a pas peur de l'exil. Bien au contraire, il quittera volontiers ce Paris où il est « las et humilié de vivre avec les auteurs de son ouvrage [4] ».

Quoi qu'il en soit, que Raynal provoque la persécution ou qu'il la subisse, on met sous les yeux de Louis XVI les passages de la nouvelle édition qui sont les mieux faits pour le scandaliser, et le roi ordonne de poursuivre. A la vérité, les juges ne mettent aucun empressement à obéir. Ils laissent à l'accusé le temps de mettre en sûreté sa personne et sa fortune. On dit même que lorsque l'heure du départ ne peut plus se reculer, le philosophe en est averti par celui-là précisément qui doit requérir contre lui, l'avocat général Séguier.

Le 25 mai 1781, la Grande Chambre et la Tournelle assemblées ordonnent [5] que le livre de Raynal sera lacéré et brûlé « comme impie, blasphématoire, séditieux, tendant à

1. Édit. de 1780, Genève. — Il avait déjà mis son portrait dans une des éditions de 1774.

2. Édit. 1780, Genève, in-4°, t. IV, liv. XVIII, pp. 444-446.

3. *G.-T. Raynal démasqué*, avertissement III.

4. Id., lettre I, p. 8.

5. *Arrêt de la Cour du Parlement*, pp. 147-148.

soulever les peuples contre les principes fondamentaux de l'ordre civil » et aussi que l'auteur « sera pris et appréhendé au corps et amené ès prisons du palais ». Les théologiens, que l'on eut pu croire plus pressés, attendent encore deux ans avant de condamner ce ministre des autels « pour qui il n'est point d'autres crimes » que de professer la religion chrétienne, de chérir, honorer, respecter les rois[1] ».

L'arrêt du Parlement et la censure de la Sorbonne passent de main en main. Un libraire de Genève, Pellet, se hâte de les publier dans un *Recueil de diverses pièces servant de supplément à l'Histoire philosophique*[2]. C'est là pour Raynal, une réclame sans pareille. On dirait que les juges et les prêtres se chargent de répandre à travers le monde les doctrines qu'ils ont mission de réprouver. Cette double sentence réunit toute la matière d'un florilège, où seraient mises en valeur les plus séditieuses, les plus blasphématoires de ces idées dont il s'agit d'enrayer la propagande.

Là apparait toute l'intrépidité du penseur. A la face des rois absolus il réclame pour les sages de la terre le droit de faire la loi. Il conseille aux peuples d'appliquer cette coutume antique de Ceylan qui assujettit le souverain à l'observation de la loi, et qui, s'il la viole, l'envoie à la mort[3]. Là, Raynal réduit le dieu des juifs, ce dieu jaloux, colère, vindicatif, à n'être qu'un dieu local, tel que ceux des autres nations[4]. Là, il porte sur le christianisme un jugement qui donne la mesure de son audace. Il en fait « la plus misérable des superstitions[5] ».

Cependant qu'on le brûle à Paris, Raynal parcourt l'Europe.

1. *Censure de la Faculté de théologie de Paris*, pp. 158 et 160.

2. *Recueil de diverses pièces servant de supplément à l'Histoire philosophique*, par Raynal. Genève, Jean-Léonard Pellet, 1783. — *L'Arrêt de la Cour*, pp. 127-150: la *Censure de la Sorbonne*, en latin et en français, pp. 151-457.

3. *Censure*, id., p. 410.

4. Id., p. 180.

5. Id., p. 160.

Il va, de pays en pays, recueillir les hommages qui sont dus au martyr de la philosophie. Il est à Spa où le prince Henri de Prusse le fête, à Londres, où, apprenant qu'il est dans la salle, l'orateur des Communes suspend la séance afin qu'on puisse trouver au grand homme une place digne de lui ; à Berlin, où Frédéric qui l'a laissé développer ses plans de réforme universelle s'amuse à le comparer à la Providence ; à Pétersbourg, où, encore qu'il n'ait pas toujours bien traité la Russie, Catherine lui fait l'accueil le plus flatteur. Il vient enfin se fixer en Suisse. En 1787, à la condition de ne point habiter Paris, il aura la permission de résider en France. En 1790, un décret de l'Assemblée nationale achève de casser la double condamnation qui l'a frappé.

L'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes* est le plus grand succès de librairie de la fin du XVIIIe siècle. Ses éditions se succèdent coup sur coup. Quérard en relève, de 1770 à 1798, treize à l'étranger, à Amsterdam, à la Haye, à Maestricht, à Genève et à Neuchâtel, deux en France, à Avignon et à Paris [1]. Sans compter les cinquante contrefaçons que signale Durosoir [2].

Ainsi donc, et, cela surtout pendant la période qui coïncide avec la Révolution d'Amérique [3], le livre de Raynal a la vogue la plus extraordinaire, la plus soutenue. Manifestement il a pour lecteurs tous les Français qui forment l'élite intellectuelle de la nation, tous les Français qui font l'opinion.

Rien ne peut mieux donner la mesure de l'influence que Raynal exerce sur cette génération, qui est la dernière de l'ancien régime, que l'admiration passionnée qu'il inspire au jeune Bonaparte. Le petit lieutenant d'artillerie, M. Chuquet

1. QUÉRARD. *La France littéraire*, t. VII, pp. 473-474.

2. Art. Raynal, par D. R. R. *Biographie universelle*, t. XXV, p. 266.

3. Sur les vingt-deux éditions relevées dans la Bibliographie dix-huit sont publiées de 1770 à 1783.

l'a démontré[1], a fait siennes les doctrines politiques de l'*Histoire des deux Indes*. Il concourt devant l'Académie de Lyon sur une question posée par le philosophe[2], et si, malgré l'affirmation du *Mémorial de Sainte-Hélène*, il ne remporte pas le prix[3], il n'en parvient pas moins à entrer en relations avec celui qu'il considère comme son maître. Il lui dédie ses lettres sur la Corse[4]. Il se fait admettre à ses déjeuners scientifiques[5]. Bonaparte n'a jamais cessé complètement d'être le disciple de Raynal. Lorsque le Premier Consul exige de la cour de Madrid la restitution de la Louisiane, n'est-ce pas, avant tout, parce qu'il a connu par l'*Histoire philosophique* ce que valait la grande colonie que Choiseul a livrée à l'Espagne ?

Qu'un grand nombre des lecteurs de Raynal le suivent aussi docilement que Napoléon Bonaparte, voilà qui n'est pas douteux. Du brillant écrivain ils n'apprennent pas seulement à détester la superstition et la tyrannie. Ils acceptent, en même temps, ses théories, ses jugements sur la politique coloniale. Ils se laissent convaincre par lui que, s'il faut, à tout prix, recouvrer le Missisipi, il est sage de renoncer au Saint-Laurent. Il n'y a aucune témérité, aucune injustice à attribuer à Guillaume Raynal une part de responsabilité dans cet abandon définitif du Canada qui est consommé au traité de Versailles.

1. Chuquet. *La Jeunesse de Napoléon*, t. II, pp. 18-22.

2. « Quels sont les principes et les institutions à inculquer aux hommes pour les rendre le plus heureux possible ? » *Mémorial de Sainte-Hélène*. Paris, Magen, t. I, p. 48.

3. Th. Iung. *Bonaparte et son temps*, t. I, p. 283, t. II, p. 116, t. III, p. 398.

4. Masson. *Napoléon inconnu*, t. III, p. 126.

5. *Mémorial de Sainte-Hélène*. Paris, Magen, p. 46.

VU, le 23 mai 1905.
Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
A. Croiset.

VU et Permis d'imprimer.
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
L. Liard.

TABLE DES MATIÈRES

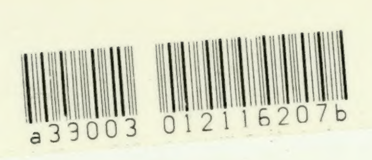
CHAPITRE IV

Le Canada sous la domination anglaise. Variations de Raynal.

CHAPITRE V

La guerre d'Amérique. — La condamnation de Raynal. — Conclusion.

1695. — Paris. — Imp. Hemmerle et Cie.


a33003 012116207b

